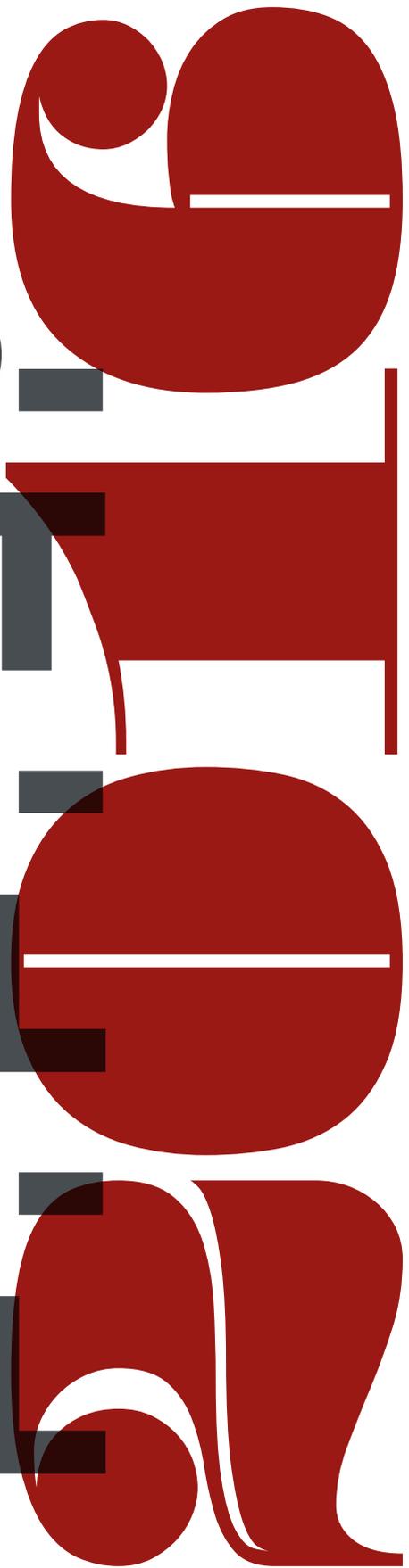


Assemblée générale |
12 mai 2017 |

RAP- PORT AN- NUEL GENE- RAL





MERCI

LES ACTEURS
QUI FONT LE MAS
ET CONTRIBUENT
À SON ACTION

LES ÉQUIPES
ET ADMINISTRATEURS
DE L'ASSOCIATION

LES SERVICES,
ASSOCIATIONS
ET FONDATIONS PARTENAIRES

LES AUTORITÉS
ET LES COLLECTIVITÉS



RAPPORT MORAL

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT GÉNÉRAL

14 10 6

PÔLE INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE

Centre Francis Feydel Lyon

Centre Feydel Villefranche

L'Avancée et Renfort hivernal

Pensions de famille Les Bruyères et Le Cèdre

16

17

18

19

22

PÔLE GRANDE PRÉCARITÉ ET INSERTION

Centre d'Accueil et d'Orientation

Centre Maurice Liotard

Foyer Maurice Liotard

Dispositif Logement Sortants de Prison

Dispositif Placements Extérieurs

Programme PASSAGE

Groupes de parole en détention

Stages de citoyenneté

24

25

Cellule Hôtel et renfort hivernal hôtelier

Les Maisons

La Maison de Saint-Genis-Laval

La Maison de La Mulatière

Logement d'urgence

30

31

34

PÔLE INSERTION, PROTECTION ET HABITAT DES FAMILLES

Résidence

La Clairière

L'Éclaircie

L'heure du conte

La Magena

36

37

38

39

40

42

48

SERVICE PAUSE DIABOLO

SERVICE ATELIERS SÉSAME

SERVICE INFO-DROITS-VICTIMES

RAPPORT D'ORIENTATION

52

58

RAPPORT MORAL

AU MOIS DE JUIN 1961 NAQUIT OFFICIELLEMENT LE MAS, AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN OCTOBRE 1962. PLUSIEURS PRÉSIDENTS SE SUCCÉDERONT, APPORTANT AVEC D'AUTRES PERSONNES UN DYNAMISME À LA CONSTRUCTION, À L'AGRANDISSEMENT ET AUX ACTIONS PLURIELLES DU MAS. DE 1993 À 1998, LE DOCTEUR PIERRE BARLET EN ASSURE LA PRÉSIDENTE PUIS DE 2001 À 2006.

Il défendit sans relâche à partir de ses convictions d'homme, de médecin que *"la tentation d'exclure, à l'échelle de l'individu comme des groupes sociaux, surgit tel un réflexe de défense lorsque l'identité devient trop incertaine pour se confronter à la différence de l'autre"*.

Pierre BARLET est décédé le 7 avril 2017 et un hommage pour son engagement au service de la société et particulièrement du MAS, ainsi qu'à son humanité envers chacun, est rendu à sa mémoire dans ce rapport moral.

Depuis sa création, l'association Le MAS, par une diversification progressive et délibérée de ses activités a permis à celle-ci de se situer dans le dispositif social territorial sans s'enfermer dans une réponse unique par rapport à un public donné.

Le MAS est une association d'action sociale mettant en œuvre, à travers ses activités, des valeurs, un projet, une conception de la société.

La reconnaissance de sa légitimité par les pouvoirs publics la situe dans une place et un rôle d'actrice de terrain s'exerçant dans le cadre de politiques sociales au regard des missions confiées.

C'est dans ce cadre que nous allons signer un contrat d'objectifs et de moyens élaborés

avec la DRDJSCS durant l'année 2016 pour les Centres d'Hébergements et de Réinsertion Sociale (CHRS).

L'objectif de celui-ci est de pérenniser l'action du MAS et de renforcer sa politique générale dans un cadre budgétaire pluriannuel.

Un diagnostic partagé dans le cadre d'une négociation a pris en compte à la fois la politique générale de l'association et le respect du projet associatif.

Je remercie vivement nos interlocutrices de la DRDJSCS pour leur bienveillance, leur respect de nos projets et l'écoute attentive qui a été la leur. Je remercie également les salariés, les cadres et le directeur général qui ont œuvré à l'élaboration de ce document important dont le contenu va devoir être mis en pratique dans les années à venir.

Le MAS doit exercer ses missions à partir d'un projet associatif et c'est autour de lui que doivent s'organiser les réflexions et les actions. Ce document de référence pour les acteurs et les interlocuteurs a été élaboré en 2016 dans le cadre d'une démarche participative associant administrateurs, salariés, bénévoles pour permettre la réflexion et la production des contenus du projet.

C'est un référentiel des valeurs et principes d'actions qui doivent donner du sens aux missions exercées par l'association.

Chacun, de sa place, doit percevoir les enjeux présents et à venir.

Le MAS doit donc, en s'appuyant sur le projet associatif, assurer deux fonctions essentielles:

• **Une fonction d'opérateur** par la mise en œuvre des missions déléguées par l'état, en

créant des structures, des services, des dispositifs, en s'appuyant sur une organisation interne opérationnelle et pertinente, s'appuyant sur des principes d'actions partagées et par une dynamique collective salariés et administrateurs.

- **Une fonction d'expertise et de médiation** qui doit concourir, avec les autres acteurs, à exprimer les besoins sociaux, à les expliciter, et à les faire remonter au niveau des décideurs.

La recherche, l'innovation et l'évaluation constituent donc un impératif, afin d'assurer une action sociale continue et remplir ses missions :

- aide aux personnes et restauration du tissu social,
- énoncé des besoins sociaux.

C'est ce sur quoi s'est attaché Le MAS durant cette année 2016 :

- par le fonctionnement questionné, évalué de ses différents services et pôles que l'on retrouve dans le rapport d'activité,
- par la restructuration de certains pôles et services et par l'organisation rigoureuse et opérationnelle du service administratif et financier,
- par l'élaboration de projets.

Les Ateliers Sésame regroupent des activités d'adaptation à la vie active, d'apprentissage ou de réapprentissage, afin de valoriser les personnes en exerçant une activité afin de s'inscrire dans une dynamique d'insertion.

Une démarche d'étude et d'analyse des besoins va permettre d'élaborer le nouveau projet de service et d'activités au regard des besoins identifiés.

La présentation sera faite au cours de cette journée.

Le centre Maurice Liotard

Diverses réflexions et études ont été menées pour initier un projet correspondant au mieux aux besoins des personnes. La formalisation du projet social du centre Maurice Liotard a été réalisée par l'équipe à partir des besoins du public et des pratiques réellement mises en œuvre dans ce service.

La présentation sera faite au cours de cette journée.

Il est également important de citer le travail de collaboration avec le CIDFF sur le territoire de Villefranche-sur-Saône dans le cadre d'un contrat avec le MAS-IDV.

Une réflexion et un partage d'informations est aussi engagé sur le territoire lyonnais avec les autres associations intervenant auprès des

victimes et plus particulièrement auprès des femmes victimes de violences également dans un partenariat avec le MAS-IDV.

D'autres partenariats existent aussi dans les actions mises en œuvre dans chacun des services et nous sommes très sensibles aux relations de confiance partagées avec nos partenaires.

Enfin, l'Entreprise Adaptée l'Orangerie, société commerciale dont Le MAS est actionnaire unique, a continué son évolution positive grâce à la compétence de son directeur-gérant, qui a redressé son activité, l'organisation de l'entreprise et élaboré un projet social. Les salariés handicapés trouvent ainsi un statut valorisant et une place dans la société.

Je remercie vivement Monsieur Jérôme RENAUDIN pour son engagement dynamique.

Je remercie également pour la confiance qu'ils nous témoignent, l'Agence Régionale de Santé, l'Administration Pénitentiaire, la Métropole, le Conseil Général du Rhône, la Préfecture du Rhône, Madame la Procureure Générale de la Cour d'Appel, Messieurs les Chefs de Juridiction du TGI de Lyon et du TGI de Villefranche-sur-Saône, ainsi que les municipalités avec lesquelles nous poursuivons notre collaboration. Tous concourent à faire perdurer ce qui existe en répondant favorablement aux budgets que nous présentons, mais aussi à donner la possibilité au MAS de se projeter dans l'avenir et dans une dynamique de réflexion et d'évolution pour répondre à des besoins exprimés.

Je remercie encore tous nos partenaires associatifs, nombreux, qui œuvrent avec nous dans le respect de notre identité et en complémentarité de nos missions pour permettre à chacun, dans notre société, d'avoir sa place dans le respect et la différence.

Michèle LASCOTAS
Présidente

RAPPORT

FINANCI

LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 ONT ÉTÉ ÉTABLIS CONFORMÉMENT AUX RÈGLES DE PRÉSENTATION ET AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MAS, LORS DE SA SÉANCE DU 10 AVRIL 2017, A ARRÊTÉ LES COMPTES 2016. LES COMPTES 2016 PRÉSENTENT UN EXCÉDENT DE 1 761 K€.

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2016 est très fortement impacté par les produits et charges exceptionnels liés aux opérations immobilières qui ont été mises en œuvre au cours de l'année. Aussi, l'étude du résultat excédentaire 2016 doit avant tout prendre en considération l'influence prépondérante de ces opérations dans les comptes annuels du MAS.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 1778 k€ contre 121 k€ en 2015.

Ce résultat s'explique très majoritairement par la réalisation des opérations suivantes :

- Cession, en avril 2016, de l'immeuble situé rue Neyret à Lyon 1^{er} pour 980 k€ dégageant une plus-value de 973 k€ et une reprise de subvention d'investissement de 56 k€.
- Cession, en juin 2016, de l'immeuble situé montée du Chemin Neuf Lyon 5^e pour 880 k€ dégageant une plus-value d'un même montant.
- Acquisition des futurs locaux du Siège, de Résidence et d'Info-Droits-Victimes ayant occasionné des frais d'achat de 182 k€.
- Résiliation du bail de la rue de la Thibaudière à l'initiative du propriétaire ayant conduit à une indemnisation de 50 k€.

Hors opérations immobilières, le résultat exceptionnel s'établit à + 57 k€ environ, composé principalement de soldes de comptes tiers,

fournisseurs, résidents et usagers, sur l'ensemble des établissements.

Résultat d'exploitation

LES PRODUITS D'EXPLOITATION, en intégrant les fonds dédiés, sont en nette augmentation de 7,9%, passant de 7 335 k€ en 2015 à 7 938 k€ en 2016.

L'intégration de nouvelles missions ou le développement des dispositifs existants ont généré des variations notables du montant des produits d'exploitation perçus en 2016 :

- Augmentation de 15% des subventions allouées au service Info-Droits-Victimes dans le cadre de l'exercice des nouvelles missions d'aide aux victimes sur le territoire du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Villefranche-sur-Saône et du Téléphone Grave Danger.
- Abondement de + 88% de la subvention perçue au titre de l'action de la Cellule Hôtel en raison de l'augmentation du volume d'activité de ce service.
- Ouverture de capacités d'hébergement d'urgence complémentaires au sein de La Magena (+ 23 places), du SHU Les Maisons (+ 40 places) et de L'Avancée à Villefranche-sur-Saône (+ 13 places).
- Démarrage de nouvelles activités en maison d'arrêt en lien avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (stages de sensibilisation en quartier entrants et sortants).

LES CHARGES D'EXPLOITATION, avec les reports de fonds dédiés, augmentent de 6,9% passant de 7 455 k€ en 2015 à 7 972 k€ en 2016. Les principales variations portent sur :

- L'augmentation des charges de personnel de 7,1% (taxes sur les salaires, rémunération et charges sociales) en raison des besoins liés au développement de certaines activités (Cellule Hôtel, Service d'Hébergement d'Urgence, La Magena, nouvelles actions d'aide aux victimes...).

ER

- Les frais de location et de fluides des logements destinés à l'hébergement des personnes accueillies par les différents services qui se sont accrus de 152 k€ au cours de l'année.
- Les autres charges, principalement constituées des aides financières aux ménages accompagnés, qui augmentent de 113 k€ en raison de l'expérimentation de la délivrance d'une aide de subsistance aux familles hébergées par la Cellule Hôtel.

LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION, après imputation des fonds dédiés pour 316 k€, atteint - 37 k€ contre - 121 k€ en 2015, soit une amélioration assez nette de ce résultat.

Résultat financier

LE RÉSULTAT FINANCIER est excédentaire de 20 k€ en 2016 contre 34 k€ en 2015.

En 2013, Le MAS avait consenti au profit de la SARL L'ORANGERIE un abandon de créances pour 100 k€, dont 70 k€ avec clause de retour à meilleur fortune.

En 2016, les résultats de la SARL L'ORANGERIE ayant poursuivi leur évolution positive, une reprise de provision pour dépréciation du capital social a été comptabilisée à hauteur de 15 k€ en 2016 (comme réalisé en 2013, 2014 et 2015). Cette provision se trouve ainsi complètement soldée au 31 décembre 2016.

Le résultat total de l'année 2016 ressort ainsi à + 1 761 429 €.

BILAN

Actif

LE TOTAL DE L'ACTIF NET s'établit à 7 231 k€ en 2016 contre 3 418 k€ en 2015, soit une augmentation de 116 %. Cette variation est le fait d'une très nette revalorisation de l'actif immobilisé. En effet, les opérations d'achat et de ventes immobilières ont conduit à remettre à niveau la valeur

Les résultats par établissement (dossier comptable) sont :

- Siège : 0 €
- CAO : 11 505 €
- RSA : 0 €
- Cellule Hôtel : 10 835 €
- SHU Les Maisons : 166 €
- Centre Maurice Liotard (CHRS et autres actions) : 867 307 €
- Ateliers Sésame : - 38 €
- Feydel (Lyon et Villefranche) : 6 867 €
- Pause Diabolo : 1 675 €
- Résidence : 798 605 €
- L'Eclaircie : - 15 696 €
- La Magena : - 56 €
- Les Bruyères : 3 088 €
- Le Cèdre : - 1 343 €
- Info-Droits-Victimes : - 355 €
- DNH : 0 €
- Association : 78 869 €

des immeubles de l'association. Les immeubles de la rue Neyret et de la montée du Chemin Neuf dont l'acquisition était ancienne et qui n'avaient pas été revalorisés au fil des années disposaient d'une valeur comptable très faible. Leur cession et l'acquisition des locaux du 17 rue Crépet pour 1861 k€ ont permis de rapprocher l'actif de l'association de sa valeur réelle.

LA TRÉSORERIE DE L'ASSOCIATION est gérée de manière fusionnée entre ses établissements. Elle est en forte augmentation du fait de l'encaissement des produits des cessions de bâtiment et de l'emprunt contracté pour l'achat des locaux de Crépet. Elle est constituée de :

- Disponibilités (actif) : 3 249 k€
- Valeurs mobilières de placements (actif) : 972 k€
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (passif) : 1 600 k€
- Emprunts et dettes financières diverses (passif) : 42 k€

La trésorerie nette de l'association ressort donc positive de 2 579 k€ au 31 décembre 2016.

Passif

LES FONDS PROPRES DE L'ASSOCIATION atteignent 2 178 k€, en augmentation de 1713 k€. L'excédent très important de l'exercice 2016 explique cette forte variation.

Les provisions diminuent légèrement de 14 k€ (- 4 %), principalement en raison du solde d'une provision constituée pour un litige auprès d'un organisme social.

Les fonds dédiés sont quant à eux en très nette diminution par rapport à 2015 atteignant 476 k€ contre 778 k€ en fin d'exercice 2015. Au cours de l'année 2016, l'association a pu mener

à terme la grande majorité des actions dans lesquelles elle était engagée, les fonds dédiés restant concernant principalement des actions pluriannuelles.

En raison de l'emprunt contracté pour l'achat des locaux du 17 rue Crépet, l'endettement de l'association s'est nettement accru de + 133%. Tandis que la dette auprès des organismes bancaires a donc fortement augmenté, les dettes auprès des fournisseurs s'accroissent très légèrement (+ 5%) et les dettes sociales et fiscales restent stables.

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre la date de clôture et ce jour.

Le budget prévisionnel 2017 s'élève à 7425 k€ de produits d'exploitation sur un principe de continuité de fonctionnement des différents services de l'association.

Par ailleurs, il nous appartient de vous transmettre les chiffres de la SARL Orangerie pour 2016 :

- Pourcentage de détention du capital social par Le MAS : 100%.
- Capital social : 60 000 €.
- Chiffre d'affaire : 970 306 € contre 796 008 € en 2015.
- Résultat net : 1976 €.

Bernard WEILL-LAMBERT
Trésorier

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice 2016	Exercice 2015
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	1 025 347	1 114 847
Produits de tarification	3 128 963	3 074 923
Subventions d'exploitation	3 244 036	2 634 421
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	51 973	100 043
Autres produits	8 950	6 940
Total Produits d'exploitation	7 459 269	6 931 174
Charges d'exploitation		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 885	10 831
Autres achats et charges externes	3 100 716	2 717 621
Impôts, taxes et versements assimilés	335 624	284 898
Salaires et traitements	2 761 090	2 631 435
Charges sociales	1 250 716	1 147 294
Dotations aux amortissements	102 616	103 898
Dotations aux dépréciations	1 978	31 716
Dotations aux provisions	41 777	102 840
Autres charges	192 183	79 421
Total Charges d'exploitation	7 810 583	7 109 954
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	- 351 315	- 178 780
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	12 085	9 230
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	15 292	25 594
Total produits financiers	27 376	34 823
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	7 363	1 046
Total charges financières	7 363	1 046
RÉSULTAT FINANCIER	20 013	33 777
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	- 331 302	- 145 003
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	58 804	746
Sur opérations en capital	1 976 031	139 937
Total produits exceptionnels	2 034 835	140 683
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	45 592	781
Sur opérations en capital	209 472	18 503
Dotations aux provisions et dépréciations et transferts de charges	1 603	0
Total charges exceptionnelles	256 666	19 285
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 778 169	121 399
Impôts sur les bénéfices	1 785	1 246
Fonds dédiés	316 347	58 032
RÉSULTAT	1 761 429	33 182

ACTIF	Brut 2016	Amort. & dépréc. 2016	Net 2016	Net 2015
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	15 600	15 600	0	0
Autres immobilisations incorporelles	54 365	54 365	0	0
Immobilisations corporelles				
Constructions	2 113 527	124 920	1 988 607	150 025
Installations techniques, matériels et outillage	64 369	59 845	4 524	7 373
Autres immobilisations corporelles	1 955 154	1 581 574	373 580	380 145
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations	163 456	0	163 456	148 457
Autres titres immobilisés	1 475	0	1 475	1 355
Autres immobilisations financières	55 324	0	55 324	51 307
Total actif immobilisé	4 423 271	1 836 304	2 586 968	738 662
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes	- 4 855	0	- 4 855	- 4 449
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	351 238	44 578	316 758	186 864
Autres créances	104 594	0	104 594	381 370
Valeurs mobilières de placement	971 883	0	971 883	665 671
Disponibilités	3 249 186	0	3 249 186	1 442 812
Charges constatées d'avance	7 191	0	7 191	6 853
Total actif circulant	4 679 237	44 578	4 644 758	2 679 121

PASSIF	Exercice 2016	Exercice 2015
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	368 296	368 296
Fonds associatifs avec droit de reprise	385 267	385 267
Réserves	212 704	221 256
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	- 300 415	- 422 169
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	- 143 776	- 107 492
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	- 74 668	- 30 933
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 219 906	- 219 906
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 761 429	33 182
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	136 006	184 835
Provisions réglementées	52 988	52 988
Droit des propriétaires		
Total Fonds Propres	2 177 926	465 325
Provision pour risques et charges		
Provision pour risques et charges	0	19 449
Provisions pour charges	345 351	340 254
Total provision pour risques et charges	345 351	359 703
Fonds dédiés	476 469	777 816
Total fonds dédiés	476 469	777 816
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 196 283	759 077
Emprunts et dettes financières divers	42 002	64 816
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	264 819	252 292
Dettes sociales et fiscales	671 022	672 877
Autres dettes	33 804	33 679
Produits constatés d'avance	24 050	32 198
Total Dettes	4 231 980	1 814 939
TOTAL PASSIF	7 231 726	3 417 783

RAPPORT GÉNÉRAL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'association Le MAS a pour objet :

- L'accueil, l'accompagnement et l'aide aux personnes en situation de victime, de souffrance psycho-sociale, de précarité ou d'exclusion.
- La recherche et la sensibilisation aux problématiques des publics accompagnés.

Pour mener ses actions, elle s'appuie sur les valeurs suivantes :

- Solidarité avec les populations en situation de souffrance psycho-sociale et d'exclusion.
- Respect de la dignité des personnes accueillies.
- Reconnaissance des personnes accompagnées comme sujets et acteurs de relation et comme détenteurs de droits et de responsabilités.
- Engagement, compétence et responsabilité des différents intervenants.
- Respect de la laïcité.

L'association dispose de services d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement sur le territoire de la métropole de Lyon et du département du Rhône proposant des réponses diversifiées dans cinq domaines d'action :

- Aide aux victimes d'infractions pénales et accès au droit.
- Insertion, protection et habitat des familles en situation de précarité.
- Insertion et prévention de l'exclusion des personnes en situation de grande précarité.
- Insertion et santé psychique de personnes en situation de précarité.
- Réduction des risques et insertion des usagers de drogues.

PERSONNES ACCUEILLIES ET ACCOMPAGNÉES

Le MAS accueille des publics diversifiés : hommes ou femmes avec ou sans enfant, couples, familles, personnes de tout âge et de tout horizon culturel, personnes usagères de drogues, personnes sortant de prison ou sous main de justice, personnes victimes d'infractions ou de violences, personnes en souffrance psychique, personnes en recherche d'hébergement et de logement.

Les personnes accueillies et aidées sont marquées par les situations suivantes :

- Personnes victimes d'infractions pénales dont une majorité d'atteintes aux personnes. Les violences faites aux femmes sont nombreuses et les enfants sont également concernés.
- Ménages en difficulté dans l'accès au droit, notamment en matière de droits de la famille, du travail, et de la consommation.
- Ménages isolés ou monoparentaux en difficulté dans leur accès à l'insertion (logement, santé, activité) et aux droits sociaux pour divers motifs : difficultés de santé psychique, isolement relationnel, rupture familiale, expérience longue des institutions, absence de qualification, faible maîtrise des codes et dispositifs, etc.
- Personnes sans-abris en parcours d'errance depuis plusieurs années, souvent marquées par des troubles de santé mentale, l'addiction et les problématiques de désaffiliation et de décrochage.
- Hommes sortants de détention ou en aménagement de peine, généralement en situation de récurrence.
- Familles sans domicile vulnérables en situation de droits incomplets ayant connu des parcours d'exil.
- Usagers de drogues en situation de grande précarité dont une majorité est sans domicile.

Les besoins des personnes accueillies sont multiples mais relèvent cependant de besoins fondamentaux.

Deux sous-ensembles peuvent être repérés

- **Autour de la satisfaction de besoins vitaux fondamentaux :** être hébergé et ne pas avoir faim, disposer d'une sécurité et d'une protection, avoir accès aux soins, avoir accès aux droits, accéder à un habitat adapté, accéder à une insertion sociale et professionnelle.
- **Autour de l'identité :** être reconnu et estimé, se sentir utile, être inscrit dans des relations, participer à la vie du territoire et de la cité.

INSTANCES ASSOCIATIVES

Afin de soutenir l'activité des pôles et services, l'association a mis en place des instances associatives composées de personnels cadres et non cadres et d'administrateurs. Des objectifs de cohésion, de réflexion, d'information sont énoncés pour ces différents lieux de rencontres.

- Des Instances de Réflexion et d'Orientation bimestrielles ont pour fonction de soutenir dans un cadre participatif l'élaboration de réflexion et d'orientations relatives à l'activité et aux

- Comité des Cadres : instance bimestrielle d'évaluation collective et d'information générale.
- Réunions de service : instances hebdomadaires d'organisation et de régulation.

ÉQUIPES ET MOYENS COMMUNS

LE SIÈGE/SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le siège de l'association assure le pilotage de l'activité de l'association et la gestion des moyens financiers et comptables, des moyens humains, des moyens généraux et de la communication pour l'ensemble des services de l'association. Il assume la fonction de gestion des différents moyens permettant le bon fonctionnement de l'association.

Le Service Administratif et Financier a dû s'adapter pour assurer la réalisation de ses missions et garantir la meilleure qualité de réponse aux besoins de garantie comptable et budgétaire des pouvoirs publics et des instances dirigeantes de l'association. Le MAS assure à ce jour la réalisation d'une soixantaine d'actions ou dispositifs avec l'appui de 25 financeurs différents ainsi que la gestion comptable (18 dossiers comptables actifs) et la gestion de moyens techniques importants (268 unités de logements, 79 PC, 18 véhicules...).

L'équipe du SAF assure également au quotidien la gestion des contrats globaux associatifs en matière d'assurances, de téléphonie, de copieurs, la gestion et le suivi des incidents, le pilotage en matière de prestations informatiques (connexions informatiques, maintenance du réseau et système des droits d'accès, configuration et sécurité des ordinateurs, actualisation des logiciels, sauvegardes de sécurité, flotte des téléphones portables...).

En 2016, un déménagement temporaire des services administratifs du siège a été opéré. Contraint de quitter les locaux du 53 rue de la Thibaudière

pratiques de pôles ou services suivants :

- Info-Droits-Victimes.
- Insertion, protection et habitat des familles.
- Insertion et santé psychique.
- Accueil et insertion des personnes en grande précarité.
- Pause Diabolo.
- Des Comités de Projet sont installés pour soutenir dans un cadre associatif l'élaboration des projets ou le suivi des actions supposant un étayage, suivants :
 - Centre Maurice Liotard pour les personnes sous main de justice.
 - Ateliers Sésame pour l'insertion par l'activité.
 - La Clairière pour l'aide aux femmes victimes de violences.
 - Cellule Hôtel.

L'encadrement de l'action est réalisé à partir :

- De réunions collectives
 - Comité des Responsables : instance hebdomadaire de pilotage et d'information hebdomadaire.

IMPLANTATION ET TERRITOIRES D'ACTIVITÉS

Les services sont implantés sur l'ensemble de la métropole de Lyon et le département du Rhône.

DOMAINE	SERVICES - DISPOSITIFS	IMPLANTATIONS, TERRITOIRES ET SITES DE PERMANENCES
Aide aux Victimes et accès au droit	Info-Droits-Victimes	TGI de Lyon et de Villefranche-sur-Saône, Brigade Départementale de Protection de la Famille, Lyon 3, Saint-Priest, Saint-Fons, Mions, Feyzin, Grigny, Villefranche-sur-Saône, Belleville-sur-Saône, Tarare, Hôpital Nord-Ouest, Maison de Justice et du Droit Lyon 8 et 9, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Givors, ressorts des TGI de Lyon et TGI de Villefranche-sur-Saône pour le DIAVI
Insertion et habitat des familles	Résidences La Clairière L'Éclaircie La Magena	Lyon 1, Saint-Priest, Caluire, Villeurbanne, métropole et département
Insertion et santé psychique	Francis Feydel Feydel Villefranche L'Avancée Le Cèdre Les Bruyères	Lyon 8, Caluire, Saint-Priest, Villefranche-sur-Saône, Gleizé
Insertion et grande précarité	Centre Maurice Liotard CAO Les Maisons Cellule Hôtel	Lyon 5, Lyon 6, Lyon 7, Lyon 8, Saint Genis Laval, La Mulatière, Oullins, Maison de la Vieille Sociale, Maison d'arrêt de Corbas et de Villefranche-sur-Saône, métropole et département
Réduction des risques usagers de drogues	Pause Diabolo	Lyon 3, Lyon 7, Lyon 8, Villeurbanne
Activités d'Adaptation à la vie active	Ateliers Sésame	Lyon, département

à Lyon 7^e en raison des travaux d'aménagement lourds menés par le propriétaire du bâtiment, le siège a rejoint en avril 2016 les locaux précédemment occupés par les bureaux des Ateliers Sésame au 25 rue Rochambeau à Lyon 8^e.

Enfin, le SAF organise son activité avec l'appui de Laurent LUGNIER pour l'informatique, Chassagny Watrelot & Associés pour le droit social, RH Organisation pour les recrutements, TEOREM pour le commissariat aux comptes, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et le Crédit Coopératif pour les banques, AST et STVB pour la médecine du travail.

RESSOURCES HUMAINES

108 salariés étaient présents au 31/12/2016 (72 CDI et 36 CDD) et 20 bénévoles ont assuré le fonctionnement des services. **33 stagiaires issus** principalement d'écoles de service social et d'avocat ont également été accueillis.

Le personnel est composé de travailleurs sociaux, juristes, psychologues, médecins, infirmières, maîtresses de maisons, cuisiniers, veilleurs de nuit ainsi que de référents administratifs et comptables. Il est réparti au sein de 14 équipes distinctes et sur l'ensemble du territoire du Rhône.

La gestion des ressources humaines et l'appui au management constitue un enjeu fort pour les prochaines années : augmentation des effectifs, besoin de fiches de poste, prise en compte des évolutions importantes du droit social, formation et gestion des compétences.

Le plan de formation a porté principalement sur l'amélioration de la sécurité des personnes (premiers secours, habilitations électriques, gestion des violences, ...).

Des dispositifs d'analyse de la pratique sont installés sur l'ensemble des services.

Une Délégation Unique du Personnel et un CHSCT sont installés.

SÉCURITÉ

Le MAS, de part la diversité de ses actions, son souci d'amélioration permanente de la qualité de vie au travail et son système de prévention des risques vis-à-vis de ses salariés et partenaires, s'est engagé de façon pérenne dans une **démarche de management de la Sécurité et de la Santé**. Pour réaliser cet engagement, l'association a décidé de s'appuyer sur un référent externe en qualité d'intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) qui travaille en lien étroit avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Les contrôles et mises aux normes de sécurité se sont par ailleurs poursuivis dans l'ensemble des services et une réflexion a été conduite sur les sites délivrant de la restauration afin de garantir une meilleure sécurité et d'organiser un plan de formation.

Les cadres d'astreinte ont assuré des astreintes de 7 jours consécutifs 24h/24h en soutien à la veille de nuit et à l'ensemble des sollicitations sur l'association en liaison avec la direction. Le dispositif Veille de Nuit a été consolidé (coordination des

intervenants, temps de travail des veilleurs, liaison jour/nuit) afin de répondre aux objectifs de sécurisation des établissements d'hébergement 365J/an, de 20h00 à 02h00 en semaine et de 18h00 à 02h00 le weekend et jours fériés ; les veilleurs assurent avec le soutien des sociétés PROCELEC et LTDI, une mission de contrôle des locaux via la télésurveillance et réalisent des interventions sur site, soit à titre préventif (ronde), ou en cas de difficultés rencontrées par les usagers hébergés par Le MAS. L'activité de la veille de nuit est stable. 123 passages préventifs ont été réalisés pour rassurer les personnes et veiller au bon déroulement de la nuit.

Différents investissements et modifications ont été apportés au niveau des moyens généraux pour assurer l'activité (travaux de réfection réalisés sur certains sites, renouvellement de véhicules, etc.).

IMMOBILIER

Le MAS s'est engagé dans plusieurs projets immobiliers ayant pour objectifs :

- Le renouvellement de sites d'hébergement de logement afin de garantir une meilleure qualité d'accueil.
- La création d'offres nouvelles.
- La consolidation de services existants.

Plusieurs projets immobiliers importants ainsi été ainsi mis en œuvre en 2016 :

- La vente du site de logement temporaire Neyret.
- La vente du site Liotard afin de créer un nouveau centre répondant aux objectifs du projet et à une meilleure conformité pour le public. Des locaux ont été loués pour permettre l'installation des locaux d'accueil et d'activité du Centre Maurice Liotard. Au sein de ces locaux sont basés l'équipe d'accueil et d'accompagnement individuel et collectif de personnes libérés définitif ou sous mains de justice comprenant : CHRS Maurice Liotard, Placements Extérieurs, Programme Passage, Dispositif Logement Sortants de Prisons, Groupe de parole en détention, Stages de Citoyenneté.

L'acquisition de nouveaux locaux - 17 rue Crépet 69007 Lyon - pour installer durablement le siège de l'association, le service administratif et financier ainsi que les services Résidence, Info-Droits-Victimes. Le déménagement interviendra en avril 2017. Ce nouvel espace constituera un pôle d'activité central pour l'association et ses services et un outil de travail plus adapté pour construire des dynamiques de travail partagés et transversales : améliorer l'accueil du public, rationaliser de l'organisation interne, disposer d'un espace ressources.

La création d'une offre nouvelle : une réflexion est menée pour aboutir à la création d'une Résidence sociale pour des pères isolés en situation de précarité qu'ils disposent de l'autorité parentale ou non, d'un droit de visite et d'hébergement ou non, ou qu'ils aient la volonté de renouer des liens avec leurs enfants. Ce nouveau lieu, situé dans le 7^e arrondissement de Lyon, offrirait la possibilité d'accueillir les enfants, tout en bénéficiant du soutien de travailleurs sociaux et des autres résidents, et constituerait une première phase de remise en confiance pour des pères fragilisés par leurs

parcours. Ce programme est en cours d'élaboration avec l'État, les collectivités territoriales et le groupe 3 F.

OBJETS COMMUNS LIÉS À L'ACTIVITÉ DES SERVICES

La démarche de contractualisation a été poursuivie en 2016 avec la tenue de plusieurs comités techniques avec la Délégation départementale du Rhône de la DRDJSCS du Rhône et aboutira par une signature du CPOM le 11 mai 2017. Le CPOM a pour objet de définir et de donner un cadre aux relations partenariales entre la DRDJSCS et l'association Le MAS pour une période de 3 ans (2017-2019) avec le périmètre suivant :

- Les établissements autorisés au titre de l'article L. 313-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles que sont les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).
- Les activités du pôle Hébergement d'urgence.
- Les activités du pôle Logement accompagné et Habitat transitoire.

Le Projet Associatif a été finalisé en décembre 2016. Il constitue le document-référence de l'association et de chaque acteur ou interlocuteur du MAS quant aux objectifs poursuivis et aux valeurs portées. Sa mise en œuvre au quotidien, au travers de ses différents services ou actions doit être au plus près de son texte et de son esprit. C'est un référentiel des valeurs et principes d'actions qui doivent donner du sens aux missions de l'association.

Des évaluations externes ont été réalisées les CHRS entre juin 2016 et novembre 2016 : Foyer Maurice Liotard, Centre Francis Feydel Lyon, Feydel Villefranche, le Centre d'Accueil et d'Orientation et Ateliers Sésame par le Cabinet ATIS PHALENE (Jean-Luc KOUNINEF-PELEGRINO). Deux autres évaluations externes sont programmées en 2017 pour les services Pause Diabolo et l'Éclaircie.

PARTENARIATS ET AFFILIATIONS

Le partenariat est un axe important pour l'association afin d'assurer sur les territoires des réponses organisées et coordonnées pour les personnes aidées. Un document d'identification des instances au sein desquelles Le MAS est représenté a été actualisé chaque année. Les services de l'association travaillent sur l'ensemble des territoires avec de nombreux partenaires, en amont des situations, dans une collaboration sur les prises en charges et dans des relais pour assurer une continuité des accompagnements. Les principaux partenariats sont situés dans les champs de la lutte contre les exclusions, de la santé, de la justice, de la prévention de la délinquance, de la protection de l'enfance. Divers partenariats réguliers sont installés avec :

- SPIP du Rhône avec le CENTRE MAURICE LIOTARD.
- CLLAJ LYON et ARALIS pour la mise en œuvre du programme expérimental PASSAGE.
- Hôpitaux spécialisés avec les CHRS FEDYEL.
- Organisme de Logement social : OPAC 69, GRAND LYON HABITAT, 3F pour RESIDNCE.
- Services de Police et de Gendarmerie, Parquets pour INFO-DROITS-VICTIMES.

Une coopération associative est établie et instituée avec CIDFF Rhône pour mettre en œuvre un service unique d'Aide aux Victimes d'Infractions pénales, d'accès aux droits et d'aide aux femmes victimes sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône.

L'association contribue au fonctionnement du SIAO par la mise à disposition de personnel et contribue aux instances de régulations.

L'association adhère à des fédérations et associations :

- Le MAS est administrateur de la FARAPEJ qui réunit des associations intervenant autour du milieu carcéral dans le but de contribuer à l'amélioration du fonctionnement de la Justice et des forces de l'ordre et d'agir pour limiter les effets destructeurs de la prison. Bernard LECOÛNE représente l'association à la FARAPEJ et en tant que délégué régional avec une action de mobilisation des autorités, d'animation des associations locales et de contribution au Groupe Local de Concertation Prison.
- Le MAS est administrateur à France Victimes qui regroupent les associations d'aide aux victimes pour promouvoir et développer l'aide et l'assistance aux victimes et leur reconnaissance par la société. France Victimes et ses associations adhérentes ont joué un rôle majeur dans la prise en charge des victimes des attentats : rapidité de déploiement de personnels pluridisciplinaires, suivi individualisé des victimes et de leurs proches dans la durée, technicité des réponses apportées.
- Le MAS a souhaité adhérer en 2015 à la fédération Citoyens et Justice qui regroupe des associations du champ socio-judiciaire. Cette mise en réseau permettra de s'inscrire dans des échanges de pratique avec des acteurs d'autres territoires et d'avoir une vision plus globale sur les contextes dans lesquels s'inscrivent nos actions.
- L'association a poursuivi son engagement au sein de l'Union Régionale de la fédération addiction qui permet de faire le lien avec les adhérents de la fédération, organise des journées régionales en relais de projets nationaux ou sur des thèmes souhaités par les adhérents et représente la fédération au sein des instances locales, régionales.

Je remercie très sincèrement chacune et chacun pour son investissement et son engagement pour assurer des développements et des réponses réactives aux personnes en situation de souffrance et aux autorités.

Le rapport d'activité présenté pour chacun des services a été réalisé par Myosotis BARBERO, Géraldine BARRANCOS, Nathalie BASSET, Samuel BEAUCHAMP, Sonia BLACHON, Malika BENZINEB, Christelle CHABUEL, Isabelle CHAFFANEL, Sylvie DANIEL, Julien DUPERRAY, Pascale FOURNAND, Romain GACHET, Anne GRENIER, Violaine GUERIN, Nadine MICHEL, Perrine SPEE, Gérard SCHMIDT, Marc TESSIER et avec la contribution des équipes de l'association.

Pierre MERCIER
Directeur général

**RAP
PORT
D'AC
TIVITÉ**





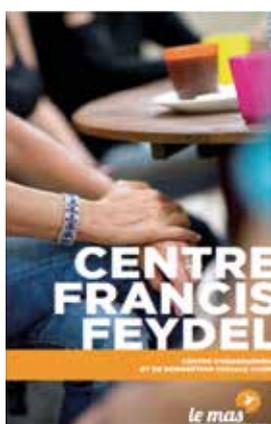
PÔLE INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE

- 16 – Centre Francis Feydel Lyon
- 17 – Centre Feydel Villefranche
- 18 – L'Avancée et Renfort hivernal
- 19 – Pensions de famille Les Bruyères
et Le Cèdre

INSERTION ET SANTÉ PSYCHIQUE



CENTRE FRANCIS FEYDEL LYON



Le Centre Francis Feydel est un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) situé dans le 8^e arrondissement de Lyon. L'établissement est doté de 42 places d'hébergement : 18 places en collectivité et 24 places en logements diffus à Lyon et dans le secteur de Caluire. Le public est accueilli via le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et se compose d'adultes en situation de précarité et d'isolement dont la difficulté psychique est centrale dans la démarche d'insertion.

PRINCIPALES DONNÉES

L'établissement compte 64 résidents et 25 admissions ont été réalisées en 2016.

- La grande majorité des résidents sont des personnes isolées.
- 20 personnes sont des femmes et 44 personnes sont des hommes.
- L'âge moyen des résidents est de 34 ans.
- La moitié des candidats sont sortants de l'hôpital psychiatrique au moment de leur demande.
- La majorité des résidents bénéficie des minima catégoriels principalement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- Les résidents sont majoritairement éloignés de l'emploi et seuls 15% d'entre eux sont susceptibles d'accéder à un emploi.
- 90% des résidents ont été diagnostiqués par un médecin comme ayant un trouble psychiatrique (majoritairement une psychose) nécessitant un suivi régulier par un service de soins spécialisés.
- 1/3 des résidents souffrent d'addictions (alcoolisme, produits psychotropes, médicaments).

24 sorties ont été accompagnées en 2016.

- 9 résidents ont intégré un logement autonome via le dispositif Accord Collectif Départemental et Intercommunal des Attributions (ACDA).
- 3 résidents ont été réorientés vers des dispositifs spécialisés.
- Les autres solutions de sorties se répartissent entre des retours dans la famille ou chez des amis, des départs inopinés, des retours à l'hôpital.

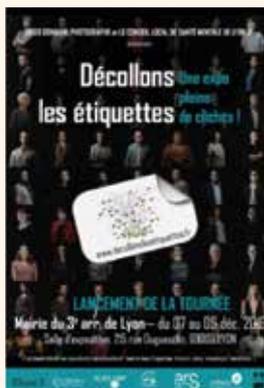
Temps de prise en charge CHRS moyen en 2016 : 13 mois.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Les actions de rénovation et d'auto-rénovation des espaces ont permis de favoriser « l'habiter des personnes »** et d'encourager l'expression des savoir-faire ainsi que la créativité des personnes accueillies. Ces actions ont participé largement à l'amélioration et au maintien de la qualité des conditions d'accueil et d'hébergement.
- **De nouveaux outils ont été mis en place pour améliorer les conditions d'habitat** : plan d'entretien des locaux conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, mise en place de contrats de maintenance, outils pour réaliser les états des lieux, procédure pour le fonctionnement du partenariat avec l'atelier-rénovation du Département de Réinsertion Socio-Professionnel (DRSP) du Service Universitaire de Réhabilitation.
- **Le projet des appartements d'essai et l'intérêt de l'expérimentation**
Les appartements d'essai représentent pour les résidents un formidable outil d'expérimentation et d'évaluation permettant des avancées significatives dans la construction de leur projet d'insertion par le logement. La majorité des résidents accueillis ont un lourd passé institutionnel et/ou d'errance et n'ont jamais habité dans un logement individuel de droit commun. Bien souvent, ils perçoivent le logement individuel comme un idéal à atteindre symbole d'une insertion réussie. **39 résidents ont intégré le dispositif des appartements d'essai** en 2016 et **413 visites** ont été réalisées par les professionnels.
- **Le Centre Francis Feydel a poursuivi son implication dans les réseaux et partenariats du territoire** : la Maison de la Veille Sociale et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, les trois Centres d'Hospi-

taliers Spécialisés Lyonnais ainsi que les Centres Médico-Psychologiques, Hôpitaux de Jour et Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiels qui s'y rattachent.

- **Le CHRS a renforcé les actions pour promouvoir la participation citoyenne des résidents sur le territoire** : contribution à la Semaine d'Information de la Santé Mentale (SISM), participation aux réunions du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) Lyon 8 avec un représentant du Conseil de la Vie Sociale (CVS), participation active au projet de lutte contre la stigmatisation « Décollons les Étiquettes » porté par le CLSM Lyon 3, implication dans le projet CAPDROITS porté par le collectif CONTRAST sur l'exercice des droits des personnes vulnérables.



PRINCIPALES DONNÉES

43 personnes ont séjourné au CHRS en 2016 et 19 admissions ont été réalisées.

- 20 résidents sont des femmes et 23 résidents sont des hommes.
- L'âge moyen des résidents est de 36 ans.
- 62% sortent d'un séjour en psychiatrie (hôpitaux psychiatriques, cliniques).
- 85% des personnes sont suivies par un service de santé mentale ou d'addictologie.
- 23 personnes sont bénéficiaires de l'allocation Adulte Handicapée et 3 personnes ne disposent d'aucune ressource financière.

26 sorties ont été accompagnées en 2016.

- 14 personnes ont accédé à un logement de droit commun.

Temps de prise en charge CHRS moyen en 2016 : 13,7 mois.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- Le CHRS Feydel Villefranche s'inscrit dans une dynamique territoriale et contribue au dispositif de veille sociale afin de :
 - Répondre à la question du « logement d'abord » pour les personnes en situation de précarité.
 - Contribuer à l'organisation de l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes en diversifiant les solutions proposées (accompagnement dans et vers le logement, pensions de familles, CHRS).



CENTRE FEYDEL VILLEFRANCHE

Le CHRS est situé sur le territoire de Villefranche-sur-Saône et regroupe :

- un **CHRS Insertion de 28 places** visant l'accueil et l'accompagnement d'adultes isolés en situation de souffrance psychique,
- un **CHRS Urgence de 23 places** visant l'accueil et l'accompagnement de ménages avec enfants en situation de droits administratifs incomplets.

CHRS INSERTION

Les résidents accueillis sont des adultes en situation de précarité et de souffrance psychique stabilisée et ayant besoin d'être hébergés après un séjour en hôpital psychiatrique. Toutes les personnes hébergées sont suivies par un service de soins médico-psychologiques et sont orientées par le SIAO 69 (Maison de la Veille Sociale de Lyon ou de Villefranche-sur-Saône).

- Contribuer à l'amélioration, à l'orientation et à la continuité de la prise en charge des personnes ayant recours au dispositif d'hébergement en proposant un suivi personnalisé.

- **Le renforcement du projet de service et des pratiques éducatives** s'est poursuivi en 2016 avec l'implication des professionnels qui ont mené un travail de réflexion sur plusieurs thématiques :

- Accueil et admission des usagers.
- Ouverture de l'établissement sur son territoire et vers le réseau.
- Soutien des personnes hébergées dans les actes du quotidien.
- Réorganisation du suivi des logements extérieurs.



CHRS URGENCE

Le CHRS URGENCE dispose d'un agrément de 23 places en logement diffus pour des ménages avec enfants en situation administratives incomplètes et orientées par le SIAO du Rhône. Le CHRS propose un accompagnement individualisé et collectif aux personnes accueillies dans la perspective d'une intégration et d'un accès à l'ouverture de droits (droits au séjour, droits au travail sur le sol français, droits communs).

- **23 personnes** dont 5 familles sont présentes au 31/12/2016.
- Nombre d'admissions en 2016 : 5 personnes soit 1 famille.
- 75 % des ménages hébergés n'ont aucun hébergement à leur admission.
- 304 colis alimentaires distribués aux ménages.
- **La durée moyenne de séjour en 2016 : 19 mois.**
- Suite à de longues périodes d'errance, le service doit fournir aux familles **un cadre de vie adapté et sécurisant**. Un accompagnement dans le soutien à la parentalité est proposé par les professionnels pour permettre aux



parents de reprendre place dans leurs fonctions éducatives. La mise en place d'un référent social, de repères spatio-temporels sont autant de points qui permettent de lutter progressivement contre l'isolement des personnes.

- **Une aide financière** est allouée à chaque famille pour assurer son alimentation et les besoins primaires.
- **L'accompagnement vise prioritairement l'aide au quotidien**, l'accès ou le maintien des droits des ménages, l'accès des enfants à la scolarité, la mise en œuvre pour les ménages de l'aide juridictionnelle des familles ou l'accès aux droits liés à la santé.
- **Le CHRS propose des temps de rencontres collectives hebdomadaires entre les familles.** Le service agit également pour favoriser l'accès des familles à la culture ou au partage de savoir-faire.



L'AVANCÉE

L'AVANCEE est un Centre d'Hébergement d'Urgence qui gère 28 places d'hébergement d'urgence.

- Nombre de présents au 1/01/2016 : 15 personnes dont 2 familles.
- Nombre de présents au 31/12/2016 : 28 personnes dont 5 familles.
- Nombre d'admissions en 2016 : 16 personnes.
- **Trois ménages (13 personnes) ont été maintenus dans leur logement suite à la pérennisation de places d'hébergement d'urgence en fin de plan froid 2015/2016.**
- 73% des ménages hébergés n'ont aucun hébergement à leur admission.
- 240 colis alimentaires distribués.
- **La durée moyenne de séjour en 2016 est de : 9,6 mois.**

Les professionnels doivent travailler sur la notion de « projet » ou de « parcours » avec les personnes accueillies alors que leur situation administrative est bloquée. Pour la plupart d'entre elles, l'interdiction de travailler entraînent des situations difficiles. Des rencontres avec les avocats des familles hébergées sont réalisées pour tenter de traiter ces situations administratives complexes. Le développement du bénévolat

actuellement en réflexion au sein du pôle offrirait un soutien supplémentaire et d'autres aides ponctuelles.

PROJET 2017 : ouverture d'un nouveau centre d'hébergement : La Résidence MERARD

Dans le cadre du renfort hivernal 2016/2017, la DRDJSCS a sollicité l'Association Le MAS pour mettre en œuvre de janvier à mars 2017, 20 places d'hébergement d'urgence sur le territoire de Villefranche-sur-Saône. Fin 2016, un travail a été réalisé pour mettre en œuvre ce projet. La résidence sera située dans l'hyper centre de Villefranche-sur-Saône (700 m²) dotée de 15 chambres.

Des ménages y seront accueillis à partir de janvier 2017.



PENSION DE FAMILLE LES BRUYÈRES

La pension de famille Les Bruyères, située sur la commune de Gleizé, propose 24 appartements individuels au cœur d'un parc arboré d'un hectare pour des personnes en situation de précarité et de souffrance psychique. La pension de famille permet aux personnes accueillies de poursuivre un processus autonomisation et d'insertion en logement après un parcours précaire (hospitalisation, expulsion du logement, rupture familiale ou longue errance, etc.).

PRINCIPALES DONNÉES

L'établissement compte **24 résidents** et le taux d'occupation est de 100 %.

- 19 résidents sont des hommes et 5 résidentes sont des femmes.
- 2 nouveaux résidents ont été admis en 2016.
- L'âge moyen des résidents se situe entre 46 et 60 ans.
- 16 résidents sur 24 bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- 16 résidents sur 24 sont sous mesure de protection judiciaire.



PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Les professionnels assurent une mission d'animation au quotidien afin de favoriser les liens et la cohabitation**, de sortir de l'isolement, d'accéder à la culture, aux loisirs... permettre des rencontres.
- **Le temps café, par exemple, animé par la maîtresse de maison est un support à la rencontre** qui permet aux résidents de développer ou maintenir leur autonomie dans la vie quotidienne dans une ambiance conviviale. Il permet de faciliter l'organisation de la vie quotidienne en valorisant les savoir-faire et les potentialités de chacun.
- **En 2016, plusieurs initiatives ont permis aux résidents de s'ouvrir à la culture** (théâtre, musique, peinture). Les résidents ont pu assister à une pièce de théâtre « En vous attendant », inspirée de plusieurs textes de Samuel Beckett. Depuis, un partenariat s'est créé avec le théâtre de Villefranche-sur-Saône, le Musée Paul Dini et l'Artothèque afin que les résidents bénéficient de visites gratuites et de spectacles à des tarifs préférentiels. À l'occasion des Nouvelles Voix en Beaujolais en novembre 2016, une chanteuse a donné un concert privé dans la pension de famille.



PENSION DE FAMILLE LE CÈDRE

La pension de famille Le Cèdre, située à Saint-Priest, propose 25 studios meublés et équipés. Des espaces collectifs sont proposés aux résidents de l'établissement et doivent favoriser les échanges et soutenir les personnes dans leur gestion au quotidien. La présence quotidienne d'une maîtresse de maison et d'une animatrice sociale permet à chaque résident d'habiter son « chez soi » tout en vivant à côté des autres dans les meilleures conditions possibles.

PRINCIPALES DONNÉES

- L'établissement compte 27 résidents et le taux d'occupation est de 100%.
- 12 résidents sont des hommes et 15 résidentes sont des femmes.
- La moyenne d'âge est de 48 ans.
- 17 résidents sur 27 bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé.
- 15 résidents sont sous une mesure de protection judiciaire et 7 sont suivis par les services de droit commun (CCAS, CG).
- La perte d'autonomie touche de plus en plus de résident. La moitié des résidents sont aujourd'hui sous mesure de protection (tutelle ou curatelle), ou doivent bénéficier de l'assistance d'une aide à domicile (8 personnes) et/ou la mise en place de portages de repas (3 personnes).

Durée moyenne de séjour : plus de cinq ans.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **L'animation de la vie au quotidien est assurée par les professionnels dans la recherche de l'équilibre de la collectivité.**

Les activités proposées aux résidents prennent en compte les difficultés qu'ils rencontrent, leurs besoins, leurs envies ainsi que leurs savoir-faire. Une salle collective permet de soutenir la cohésion de groupe et de renforcer le bien-être des personnes : temps café, repas partagés...



- **Des sorties culturelles sont également organisées.**

8 résidents de la pension de famille ont participé notamment à un séjour à Marseille en octobre 2016. Un programme riche en découvertes : le Vieux-Port, le Vallon des Auffes, la Corniche, Notre-Dame de la Garde, une croisière à Frioul. Un beau moment partagé entre tous : « Plus belle la vie ! », « merci pour cette journée inoubliable ! ».



- **Avec le soutien de la fondation de l'Olympique Lyonnais**, la pension de famille a pu bénéficier de 10 places pour assister à un match de football contre Nice et soutenir l'équipe de l'OL. Les résidents ont été accompagnés par la maîtresse de maison. Ils ont réalisé un power point pour raconter leur sortie « plaisir, émotions, sortir, rencontrer,

échanger, supporter » ! Les contacts sont maintenus avec la Fondation afin que cette expérience puisse être renouvelée.



- **Des rencontres avec d'autres pensions de famille ont été réalisées en 2016** avec la résidence accueil d'orloges ainsi que la maison relais Les Hortensias gérée par le Foyer Notre Dame des Sans Abri. Elles permettent d'échanger sur les pratiques professionnelles et de s'ouvrir à d'autres modes d'action.



**RAP
PORT
D'AC
TIVITÉ**





PÔLE GRANDE PRÉCARITÉ ET INSERTION

24 – Centre d'Accueil et d'Orientation

25 – Centre Maurice Liotard

- Foyer Maurice Liotard
- Dispositif Logement Sortants de Prison
- Dispositif Placements Extérieurs
- Programme PASSAGE
- Groupes de parole en détention
- Stages de citoyenneté

30 – Cellule Hôtel et Renfort hivernal hôtelier

31 – Les Maisons

- La Maison de Saint-Genis-Laval
- La Maison de La Mulatière
- Logement d'urgence

GRANDE PRÉCARITÉ ET INSERTION



CENTRE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (CAO)

Le Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) est un service social de jour CHRS organisé en temps de permanences libres et sur rendez-vous. La mission du CAO est d'accompagner les personnes sans domicile en l'absence d'hébergement/logement ou en amont et en aval de ces dispositifs. L'accueil de jour est un lieu ressource qui permet une première existence sociale par la domiciliation, l'accès aux droits et donne à chaque personne l'opportunité d'exister et d'être reconnue avec un minimum de relations sociales. Le CAO intervient autour de 3 axes : l'aide à l'appréciation de la situation, la remobilisation morale et sociale, la médiation et l'accompagnement.

PRINCIPALES DONNÉES

590 personnes sont accueillies et 161 nouvelles domiciliations ont été réalisées.

- 1648 entretiens individuels ont été réalisés.
- 86% des personnes accueillies sont des hommes et 14% des femmes.
- Moyenne d'âge : entre 31-50 ans
- 50% des personnes sont suivis pour une durée de un an et deux ans.
- 59% des entretiens relèvent de l'autonomie sociale.
- 35% des personnes accueillies sont sans ressources et 28% d'entre elles bénéficient du RSA.
- 10% à 13% des personnes accueillies sont suivies entre trois ans et plus de dix ans.
- 7191 passages ont été comptabilisés pour le courrier.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Le CAO a développé une compétence spécifique dans l'accueil et l'accompagnement personnalisé des personnes en grande précarité reconnue par les usagers et les partenaires. La culture du service permet d'offrir un accueil de qualité, une écoute bienveillante, une perspicacité pour trouver les bons mots, comprendre, donner du sens pour garder une dignité.

En 2016, dans le cadre de l'accompagnement en hébergement et en logement :

- 9 entrées en CHRS ont été réalisées, 17 entrées en résidences sociales (Adoma ou Aralis) et 6 entrées en logement social.
- L'écart entre les entrées en logements (résidences sociales et logements sociaux) et les entrées en CHRS est important alors que la majorité du public accompagné relèverait plutôt d'une prise en charge CHRS avec un soutien social et administratif dans le quotidien. Les personnes entrées en résidences sociales ou en logements sociaux continuent de solliciter l'accompagnement régulier du CAO.

Le CAO met à disposition de la Maison de la Veille Sociale (MVS) un temps plein sur les fonctions d'accueil et de suivi des demandes.

En octobre 2016, le service a contribué à la « Semaine des accueils de jour », organisée par la Fondation Abbé Pierre et la FNARS.

À Lyon, une pièce écrite par un ancien usager du CAO a été présentée à la Mairie du 7^e arrondissement et elle a été jouée par les membres du Groupe d'Entraide Mutuel Arlequin.

Dans le cadre du schéma départemental de la domiciliation, le CAO a participé aux travaux du Comité technique chargé de sa mise en œuvre ; la réflexion est poursuivie au sein d'un Comité de pilotage animé par le CAO.

Le Dispositif Nuitées d'Hôtel CAO s'inscrit dans le Dispositif Nuitées d'Hôtel général mis en œuvre sur le département du Rhône par la DRDJSCS. Il est réservé à l'hébergement de courte durée de personnes accompagnées par le CAO et exceptionnellement par d'autres services de l'association. En 2016, **762 nuitées** ont été réalisées en 2016.



CENTRE MAURICE LIOTARD

Depuis 2010, l'offre du MAS s'est renforcée en direction des personnes sortant de prison et sous main de justice ainsi que le développement des pratiques d'accompagnement.

Le projet du Centre Maurice Liotard en cours de réalisation a pour objectif de proposer un accompagnement social global du parcours des personnes répondant de manière cohérente et concertée à leurs besoins, au-delà des dispositifs dédiés mis en œuvre jusqu'à présent. Il a pour finalité de :

- Aider à la stabilisation de la situation des personnes en situation de précarité sortant de prison ou sous main de justice et permettre leur accès à une place dans la société.
- Contribuer à la réduction des ruptures de parcours et de la récidive.

Le Centre Maurice Liotard regroupe :

- Le CHRS Foyer Maurice Liotard.
- Le Dispositif Logement Sortants de Prison.
- Le Dispositif Placements Extérieurs.
- Le Programme PASSAGE.
- Groupes de parole en détention.
- Les stages de citoyenneté.

CHRS FOYER MAURICE LIOTARD

Le Foyer Maurice Liotard est un CHRS pour personnes sortantes de prison ou placées sous main de justice. L'accueil est proposé selon trois modalités :

- En 2016, la vente du foyer collectif (10 places) à Lyon 5 a entraîné une **reconversion en logements diffus** sur le territoire de La Métropole.
- 1 logement en semi-collectif (3 personnes) situé à Lyon 5^e.
- 12 appartements diffus (15 personnes) situés sur le territoire de la Métropole.

En majorité, les personnes accueillies sont seules, sans emploi et sans ressources ou bénéficient des minimas sociaux. Des périodes d'incarcération répétées et/ou longues rendent également le retour au travail difficile. La durée des peines des personnes accueillies varie de quelques mois à plusieurs dizaines d'années. Tous les types d'infractions sont

représentés. Pour le plus grand nombre, il existe une difficulté de projection vers l'avenir, dépendante, au-delà de facteurs personnels, de la durée de la peine et du motif d'incarcération. Cette difficulté est majeure pour les personnes multirécidivistes à courtes peines et pour les personnes qui vivent les contraintes liées à un aménagement de peine.

PRINCIPALES DONNÉES

13 nouvelles personnes ont été accueillies en 2016.

- Sur les 13 entrants, 11 sont des hommes de nationalité française, âgés de 26 à 59 ans et ne disposent d'aucune ressource.
- Sur les 13 entrants, 10 personnes sont admises à leur sortie de détention et font l'objet d'une obligation de suivi judiciaire.

11 personnes ont quitté le CHRS en 2016.

- Durée de séjour :
 - De 0 à 3 mois : 4
 - De 4 à 6 mois : 3
 - De 7 à 12 mois : 1
 - De 13 à 18 mois : 1
 - Plus de 18 mois : 2

PRINCIPALES RÉALISATIONS

En 2016, le CHRS Maurice Liotard a connu différentes temporalités du fait de la vente du site.

- **La fermeture du foyer collectif et le déménagement.**
- **Une période de changement et d'adaptation** : pour construire un projet avec des pratiques professionnelles complémentaires et parvenir à une culture de travail commune. Pour les résidents, le Foyer Maurice Liotard avait la « lourdeur d'un collectif » avec ses obligations dans la confrontation aux autres et au regard des éducateurs. À l'inverse, le CHRS en appartement implique de se retrouver seul face à soi-même. C'est pourquoi, **pour rester en lien et ne pas couper la communication avec les résidents**, deux permanences hebdomadaires ont été mises en place par l'équipe. Grâce à cette action, le lien a su être préservé et entretenu.
- **Le temps de la construction** : l'équipe a montré des ressources importantes et son engagement pour mettre en œuvre le nouveau projet Centre Maurice Liotard. L'accompagnement et le soutien pour la formalisation du projet a permis l'expression et la prise en compte des points de vue des professionnels. L'équipe a progressivement

mis en place de nouveaux outils de travail pour faciliter le fonctionnement au quotidien et construire des repères communs.

Un accompagnement personnalisé est proposé permettant à la personne accueillie de se construire/reconstruire après une condamnation, en identifiant ses potentialités, ses ressources et en valorisant toute forme de mouvement positif. **L'obligation d'un suivi judiciaire est quasi-systématique pour les personnes accueillies.** Elle est prise en compte dans le projet d'accompagnement (placement extérieur, placement sous surveillance électronique, sursis avec mise à l'épreuve, surveillance judiciaire...) ainsi que les autres décisions de justice (protection de l'enfance, juge aux affaires familiales, ...).

DISPOSITIF LOGEMENT SORTANTS DE PRISON (DLSP)

Deux référents de l'association interviennent autour des questions d'hébergement et de logement au sein des maisons d'arrêt de Lyon-Corbas et de Villefranche-sur-Saône pour préparer la fin de peine et hors détention, afin de poursuivre avec certaines personnes le travail engagé en détention. Leur mission est de mettre en œuvre :

- Des informations individuelles ou collectives aux détenus sur l'accès au logement/hébergement et l'accès aux droits.
- Des temps de recueil de la demande d'hébergement et de prise en compte des actualisations.
- L'accompagnement de personnes dans le cadre d'un soutien au maintien de la solution d'hébergement/logement préexistante.

La circulaire interministérielle DGCS/DIHAL/DAP du 13 mai 2016

Elle rappelle l'importance pour les sortants de détention de **pouvoir disposer d'une solution résidentielle dès la première nuit en milieu libre** afin de lutter contre l'errance et les phénomènes de récidive. Elle indique également qu'un **travail de partenariat** en faveur de l'accès à une solution résidentielle pour favoriser l'aménagement de peine doit être mis en place. Sous réserve des conditions de sa mise en œuvre à un niveau local, cette circulaire semble donc favoriser un certain nombre d'avancées majeures et a minima, pousse à une meilleure prise en compte des sortants de détention qu'ils soient dans le cadre

d'un aménagement de peine ou d'une libération définitive. **L'association Le MAS participe au groupe de travail local, initié en 2016, qui vise à proposer les modalités de mise en œuvre de cette circulaire.**

354 personnes rencontrées au sein des maisons d'arrêt de Lyon Corbas et de Villefranche-sur-Saône.

- 93% des personnes rencontrées sont des hommes.
- 37% des personnes rencontrées ont moins de 30 ans et 17% ont moins de 25 ans.
- 31% d'entre elles sont incarcérées pour la première fois.
- 22% déclarent une problématique de santé psychique.
- 37% déclarent une ou plusieurs addictions.

Sur les 329 personnes rencontrées, **180 sont sorties de détention :**

- 24% n'ont pas eu de suite à une demande de logement.
- 21% ont bénéficié d'une aide au maintien et sont retournés vivre dans le logement qu'il occupait avant l'incarcération.
- 17% ont un accès logement en CHRS.
- 14% ont trouvé une solution de logement temporaire.

DISPOSITIF PLACEMENTS EXTÉRIEURS

Dans le cadre de la mise en place des placements extérieurs, une prise en charge globale pour 12 places est proposée par l'association. Cette prise en charge est adaptée au profil des personnes sous écrou sous la forme de deux prestations :

- Hébergement en CHRS (7 places).
- Accompagnement renforcé et spécialisé au domicile de la personne (5 places).

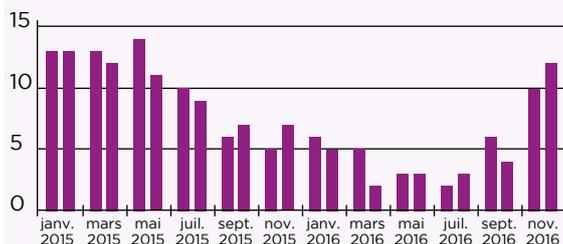
Dans ce cadre et en lien étroit avec le SPIP, la mission de l'association est double :

- Mise en œuvre des conditions d'une réinsertion dans le cadre d'un accompagnement renforcé.
- Contrôle du respect des modalités d'assignation à résidence telles que fixées par le jugement.

L'année 2016 se caractérise par une baisse conséquente de l'activité.

- **13 personnes** ont été accompagnées dans le cadre d'un placement extérieur à domicile.
- **8 personnes** ont été accompagnées dans le cadre d'un placement extérieur en CHRS.
- 43% des personnes placées ont entre 26 et 35 ans.

PE-PEI - Nombre mensuel de personnes accompagnées



- Nombre de jours conventionnés : 4 392 soit à titre indicatif 12 places/jour
- Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 21
- Nombre de jours d'accompagnement réalisés : 1432
- Nombre de personnes nouvellement admises : 16
- **Nombre de mesures terminées dans l'année : 11**
- 31% des personnes ont été condamnées pour vols, escroquerie, abus de confiance ou recel.

Durée moyenne des mesures : 3 mois

Cette baisse de l'activité peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La fermeture du CHRS Foyer Maurice Liotard et sa reconversion en logements diffus. Cette transition a conduit à geler un temps les admissions.
- L'appropriation de cette mesure par le SPIP local qui a vécu en 2016 plusieurs situations bloquantes : turn-over important du personnel et mouvements sociaux.
- La saturation des greffes des tribunaux qui ne produisent pas les jugements dans la régularité.

Convaincu de l'intérêt de la mesure de placements extérieurs, **l'association Le MAS a mené un travail de mobilisation important :**

- Rencontres et informations régulières aux personnels du SPIP.
- Travail de partenariat en grande proximité avec les CPIP.
- Rencontres institutionnelles avec la Direction Interrégionale de l'Administration Pénitentiaire, le SPIP et les magistrats de l'application des peines.
- Appui de la Fédération Citoyens et Justice pour faire remonter les constats de terrain et alimenter le plaidoyer à un niveau national.

Les résultats de cette mobilisation restent à confirmer dans la durée mais on observe sur la fin 2016 une hausse du nombre de mesures en cours.

PROGRAMME PASSAGE

Le Programme PASSAGE est un programme expérimental mis en œuvre par Le MAS et le CLLAJ Lyon de réinsertion pour des personnes sortantes de prison :

- Qui garantit un maintien du logement pendant la détention ou un accès immédiat au logement à la sortie.
- Qui offre les appuis nécessaires en termes d'accompagnements, d'apprentissages et de dynamisation.
- Dans un dispositif partenarial et coordonné, accessible et lisible pour les personnes.
- **Volumétrie : 40 personnes dont 25 en accès et 15 en maintien.**

PRINCIPALES DONNÉES ET RÉALISATIONS

- 88% des personnes sont majoritairement sorties avec un Sursis Mis à l'Épreuve (SME) ayant des mesures de contrôle (convocation du JAP ou du SPIP, attention particulière sur la réinsertion emploi, contrôle du lieu de résidence et des mouvements de la personne, etc.) et/ou des mesures particulières (interdictions et/ou obligations)
- 71% des personnes ont été en récidive avant l'entrée au sein du Dispositif Passage avec une durée moyenne d'incarcération allant de 8 à 14 mois.
- 59% des personnes accompagnées ont des problématiques d'addiction liées notamment à l'alcool et souvent en interdépendance avec leur passage à l'acte délictuel (pour 70% d'entre elles, les actes délictuels ont déjà été commis sous l'emprise d'alcool).
- 47% des personnes accompagnées témoignent également d'une problématique psychologique voire psychiatrique dont 88% d'entre elles pouvant se lier au passage à l'acte.

VOLET ACCÈS AU LOGEMENT

- **79 candidatures** reçues dont 65 candidatures de la Maison d'arrêt de Lyon Corbas et 14 de la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône.
- 76% des personnes accompagnées sont isolées de toute relation familiale.
- 88% des personnes accompagnées sont sans ressource au moment de la sortie.
- Sur les 47 candidatures refusées sur le dispositif accès au logement, 25 personnes ont pu bénéficier d'une orientation vers les dispositifs existants (DLSP, CHRS, DSP.).

- **18 admissions ont été réalisées** (17 candidatures effectives et 1 candidature planifiée).
- 15 entrées avec accès au logement et accompagnement ont été réalisées par ARALIS et 2 en sous-location.
- **4 personnes sont sorties du programme** (hors maintien dans le logement).

VOLET AIDE AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

- **19 candidatures** reçues dont 16 candidatures de la Maison d'arrêt de Lyon Corbas et 3 de la Maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône.
- **7 admissions ont été réalisées** (7 candidatures effectives et une candidature planifiée).
- Sur les candidatures refusées sur le dispositif aide au maintien, 2 personnes ont bénéficié d'une réorientation vers le DLSP et le CLLAJ Lyon.
- Durée moyenne de l'aide au maintien : 3 mois.

- **Les orientations sont transmises par les partenaires du milieu fermé** (SPIP, GREP, Dispositif Logement Sortant de Prison). Chaque orientation fait l'objet de **rencontres en détention** entre les référents de parcours PASSAGE et la personne incarcérée afin d'appréhender sa situation et ses besoins au sortir de détention. **Un travail de mutualisation des connaissances** entre l'ensemble des acteurs et l'équipe PASSAGE s'effectue en vue d'une prise de décision collective pour la sélection du candidat. Une fois la candidature validée, la captation du logement est travaillée avec les partenaires bailleurs afin d'être au plus près des besoins de la personne en prenant en compte notamment ses interdictions juridiques (territoire et/ou victime-s).

- **Plusieurs formes de soutien et d'accompagnement ont été mises en œuvre au regard des besoins situationnels :**
 - Soutien à la parentalité et aux liens familiaux.
 - Coopération et accompagnement tripartite avec les services du SPIP.
 - Visites à domicile.
 - Accompagnement dans la réalisation des démarches.
 - Aide au maintien des liens avec la Justice : JAP, JAF, MJD.
 - Activités de redynamisation.

- **Avec le soutien de la Fondation de France, des ateliers-vidéo ont été mis en place :**
 - 1^{er} groupe : 7 ateliers organisés avec la création d'une **vidéo/documentaire sur**

la question du logement : « Un p'tit chez soi ».

- 2^e groupe : 4 ateliers réalisés sur la thématique : « **La difficulté de la sortie dans le rapport à soi, aux autres et la question de la solitude** ».
- 3^e groupe : réalisation d'une vidéo/documentaire sur le **séjour Sur La Branche** (tournage et réflexion au montage) : « Les vagabonds ». **Deux séjours de mobilisation (Sur la Branche) en septembre et décembre 2016 ont été organisés.**

GROUPES DE PAROLE EN DÉTENTION

En 2016, l'association Le MAS a été sollicitée par les SPIP du Rhône et de la Loire pour la mise en œuvre de groupes de paroles à l'intérieur de la détention :

- Dans les quartiers arrivants des Maisons d'arrêt de Lyon-Corbas et La Talaudière dans le cadre des objectifs nationaux pour proposer des actions visant à lutter contre les phénomènes d'emprise en détention.
- Au programme expérimental de préparation à la sortie de Lyon-Corbas autour de la question du vivre ensemble et de la citoyenneté.

L'instauration d'espace de parole pour les personnes détenues répond à la nécessité de prévenir les risques inhérents à la prison et favoriser la préparation à la sortie. Elle permet l'expression collective des personnes détenues, le recueil d'une parole et le ressenti sur l'incarcération. Elle constitue également une plus-value importante pour les professionnels qui les accompagnent au cours de leur détention et à leur sortie.

Groupes de paroles dans les quartiers arrivants

• Maison d'arrêt de Lyon Corbas

- 18 groupes organisés.
- 87 participants.
- Fréquence : hebdomadaire.

• Maison d'arrêt de La Talaudière

- 15 groupes organisés.
- 70 participants.
- Fréquence : bi-mensuelle.

Groupe de parole du programme de préparation à la sortie (Lyon Corbas)

- 4 groupes organisés.
- 29 participants.
- Fréquence : toutes les 3 semaines.

PROJET

L'association a été sollicitée fin 2016 pour réfléchir à la déclinaison du groupe de parole dans le quartier arrivants au Centre de détention de Roanne et à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône.

STAGES DE CITOYENNETÉ

Le stage de citoyenneté « a pour objet de rappeler au condamné les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine et de lui faire prendre conscience de sa responsabilité pénale et civile ainsi que les devoirs qu'implique la vie en société. Il vise également à favoriser son insertion sociale » (art. R131-35 du code pénal). Le stage de citoyenneté peut être prononcé comme alternative aux poursuites, alternative à l'emprisonnement, peine complémentaire, obligation particulière, mesure de composition pénale. Il doit permettre d'accéder à des notions de citoyenneté, d'intégrer les valeurs républicaines, de réfléchir sur la place de la victime et sur la commission de l'infraction.

Stages de citoyenneté sur le ressort du TGI de Lyon

- **12 stages** ont été organisés.
- **112 stagiaires** participants dont 29 femmes et 83 hommes.
- 45 stagiaires ont entre 18-25 ans et 31 stagiaires ont entre 26-35 ans.



- 65 stagiaires ont un emploi.
- Animateurs : professionnels de l'association Le MAS.
- Durée du stage : 2 jours et 1/2.

Stages de citoyenneté sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône

- **3 stages** ont été organisés.
- **26 stagiaires** participants dont 6 femmes et 20 hommes.
- Animateurs et intervenants : professionnels de l'Association Le MAS, avocats du Barreau de Villefranche-sur-Saône, OPJ.
- Durée du stage : 2 jours.

• Les personnes sont convoquées en MJD dans le cadre des **alternatives aux poursuites (principalement la composition pénale)**, personnes condamnées au stage de citoyenneté en peine principale (**Tribunal Correctionnel ou CRP**), personnes devant respecter l'obligation d'effectuer un stage de citoyenneté dans le cadre du **SME**.

• Le stage est payant.

- Une somme de 150 euros est demandée à chaque stagiaire. Un financement complémentaire est accordé par le FIPD dans le cadre de la prévention de la délinquance de la récidive pour les jeunes (18 à 25 ans).
- Le MAS assure le recouvrement des sommes.

• **Le MAS assure la gestion complète des stages (convocation, organisation et animation des stages, relation avec les prescripteurs et avec la justice).**



CELLULE HÔTEL ET RENFORT HIVERNAL HÔTELIER

Les dispositifs hôteliers de Lyon Métropole assurent le traitement de l'hébergement d'urgence et de la protection de ménages en situation d'urgence. Conçu initialement comme une réponse très temporaire à l'urgence, l'hébergement à l'hôtel constitue, pour une partie du public, la seule solution à court, moyen, voire long terme.

Dans ce cadre, l'État a mis en œuvre un appel d'offre avec les hôteliers permettant de rationaliser la mobilisation des chambres et de calibrer les coûts et les prestations proposés :

- 17 hôtels intègrent le marché situés dans Lyon intra-muros et la Métropole
- 1 autre établissement est également mobilisable hors marché.

La Cellule Hôtel vise le Dispositif Hôtelier Urgence pour environ **800 places quotidiennes**. Ses missions sont les suivantes :

- Une mission d'accompagnement social et d'appui au relogement ou au ré-hébergement pérenne.
 - Réalisation d'évaluations sociales et engagement d'une relation d'aide.
 - Élaboration de préconisations et formalisation de plans d'actions individualisés.
 - Accompagnement social et soutien de proximité des ménages.
 - Appui au relogement ou à l'installation en hébergement pérenne.
- Une mission de gestion de l'offre de l'hébergement hôtelier.
 - Réception des requêtes, captation de places et gestion des réservations.
 - Aide à l'entrée dans les lieux et à l'occupation
 - Médiation avec les hôteliers.

Compte tenu de l'augmentation significative du nombre de personnes hébergées au 31/12/2016, l'équipe est composée aujourd'hui de **12 professionnels**.

PRINCIPALES DONNÉES

- **213 ménages étaient pris en charge dans le dispositif hôtel soit 775 personnes :**
 - 405 adultes
 - 370 enfants mineurs
- 48% des personnes accueillies sont des enfants.
- 77% des personnes accueillies sont sans ressource.
- 166 ménages sont entrés dans le dispositif soit 578 personnes au cours de l'année 2016.
- 71 ménages ont quitté le dispositif soit 236 personnes en 2016 dont :
 - 34% (24 ménages) : fin de PEC/DDCS
 - 28% (20 ménages) : hébergement d'urgence
 - 17 établissements hôteliers sont mobilisés :
 - # Résidences hôtelières : 5 résidences dont une hors marché
 - # Établissements standards : 7 hôtels
 - # Formule 1 : 5 établissements
- 48% des ménages sont hébergés en résidences hôtelières, 26% dans les hôtels et 24% en Formule 1.
- Le coût moyen de la nuitée est de 19,90 euros par jour et par personne. Ce coût ne couvre que la prestation hôtelière.
- **282 places supplémentaires sont ouvertes dans le cadre du Renfort Hivernal pour la période du mois de novembre 2016 au 31 mars 2017.**

La Cellule Hôtel joue un rôle d'interface entre la DRDJSCS et la MVS qui assurent l'orientation dans le dispositif et la proposition de réorientation en sortie du dispositif, les personnes hébergées et les structures qui les accueillent. **La Cellule Hôtel participe à la commission hébergement urgence de la MVS** ; elle siège également au **Comité Technique de la Veille Sociale et intégrera l'instance hébergement de la MVS**.

Le service **est en charge d'effectuer les réservations** pour de nouvelles prises en charge, les renouvellements de réservations ainsi que les fins de prises en charge. La Cellule assure aussi la réalisation mensuelle d'un bon de commande qui constitue la base référentielle de facturation pour chaque hôtelier.

Au cours du séjour à l'hôtel, il est constaté un besoin d'accompagnement des ménages dans les démarches d'accès à l'alimentation. De février 2016 à mai 2016, les personnes prises en charge dans le dispositif renfort

hôtelière ont bénéficié d'une aide à l'alimentation sous la forme de chèques de services (60 euros par mois/par personne).

Le service participe la Coordination alimentaire de la Ville de Lyon. L'équipe a pris part au groupe de travail sur la question de la pérennisation de l'opération 0-3 ans et **le service devient prescripteur à partir de 2016.** Cette participation a permis d'intégrer l'opération Bébé Urgence Sociale au cours de l'été 2016. L'équipe **mobile BUS 69 s'est rendue dans les hôtels avec la Cellule Hôtel** pour une distribution de produits à destination des 0-3 ans et proposer aux ménages une consultation pédiatrique.

Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés dans le cadre du service Cellule Hôtel au cours de l'année 2016 : une absence de visibilité sur le recours à l'hôtel, un marché hôtel inadapté pour partie, des niveaux de prise en compte des usagers insuffisants, un pilotage à améliorer. À partir de l'expérience et du travail de terrain mené par la Cellule Hôtel, l'association Le MAS se situe à une place particulière et favorisée pour :

- Penser et proposer des réponses alternatives à l'hôtel.
- Être force de proposition pour analyser les limites du dispositif hôtel et proposer des actions correctrices.



LES MAISONS

Le service Les Maisons est un Centre d'hébergement d'urgence de 113 places proposant un accueil en collectif ou en diffus réparti comme suit :

- **24 places en collectif à Saint Genis Laval,**
- **24 places en collectif à La Mulatière,**
- **65 places en logements diffus.**

Le service accueille des ménages en situation de vulnérabilité, orientés par la commission urgence du SIAO Maison de la Veille Sociale : femmes ou hommes isolés, couples sans enfants, familles monoparentales, couples avec enfants.

LA MAISON DE SAINT-GENIS-LAVAL

La Maison Saint-Genis-Laval a été créée en 2013 et La Maison La Mulatière en 2014. Il s'agit de deux Centres d'Hébergement d'Urgence pour des personnes et des familles en situation de précarité agréés par la DDCS pour l'accueil de 24 personnes chacune et orientées par la commission urgence de la MVS. La Fondation Abbé Pierre soutient ces deux réalisations.

PRINCIPALES DONNÉES

- **Le taux d'occupation 2016 est de 101,42%.** La Maison de Saint-Genis-Laval a accueilli deux naissances en 2016.
- **4 nouveaux ménages** sont accueillis en 2016 soit 10 personnes.
- **6 ménages soit 12 personnes ont quitté la Maison de Saint-Genis-Laval en 2016 dont :**
 - 4 personnes en CHU collectif.
 - 4 personnes en CHU diffus.L'ouverture des places de CHU diffus en 2016 par le service a également permis à un des ménages présent depuis 2013 d'évoluer vers plus d'autonomie.
- Deux résidentes ont été régularisées en 2016 au titre de la vie privée et familiale.
- Deux résidentes ont été en situation d'emploi :
 - Une résidente avec un contrat à durée déterminée à temps partiel.
 - Une résidente en contrat d'insertion, pour qui un accompagnement vers le logement autonome est en cours (ACDA).

LA MAISON DE LA MULATIÈRE

PRINCIPALES DONNÉES

- **Le taux d'occupation 2016 est de 96,72%.**
- **6 nouveaux ménages soit 9 personnes** sont accueillies en 2016 soit 9 personnes.
- **5 ménages soit 9 personnes ont quitté la Maison de La Mulatière en 2016 :**
 - 2 ménages ont été orientés vers d'autres SHU.
 - Un ménage a quitté la maison vers un service spécialisé (hospitalisation).
 - 2 ménages sont partis chez un tiers ou dans leur famille.
- 3 résidents ont été régularisés au titre de la vie privée et familiale.
- 4 résidents ont pu bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi :
 - 2 résidents ont bénéficié d'une formation rémunérée par le Pôle Emploi.
 - 2 résidents ont obtenu un emploi en contrat à durée déterminée (un temps plein et un temps partiel).
 - La précarité des contrats de travail ou de leur situation administrative ne permet pas à ces ménages d'être accompagnés vers un logement autonome.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

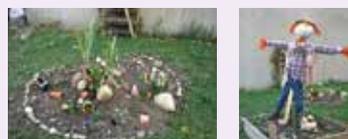
- **Les Maisons sont des lieux d'accueil et d'entraide à taille humaine** pour un public mixte (isolés et couples avec ou sans enfants) qui cohabite dans une conception familiale et communautaire.
 - Chaque ménage dispose d'un espace privatif organisé autour d'espaces partagés (cuisine, salle à manger, salles de bain, toilettes) libres d'accès.
 - Des comités de résidents sont organisés régulièrement pour échanger sur le vivre ensemble.
 - L'association fournit les denrées alimentaires nécessaires à la préparation des petits déjeuners et diners réalisés par les résidents et aide les ménages avec des abonnements TCL.
 - L'équipe intervient dans la gestion de la vie quotidienne des ménages et les accompagne dans la compréhension de leur situation, la résolution de leurs difficultés et la mise en lien avec les services de droit commun.

• Les situations sanitaires des ménages demeurent fragiles :

- Pathologies chroniques et lourdes.
- Fatigue générale, somatique et psychique, liée à l'errance et aux traumatismes (rue, exil, ...).
- Mauvaise compréhension et gestion des protocoles de soin et prises de traitement.

• Les Maisons ont mis en place des animations et des activités nombreuses :

- **La Maison de La Mulatière a mis en place un jardin partagé « Aux petits pas de la Mul' »** ouvert aux habitants de la commune au cours du printemps 2016 en partenariat avec le Centre Social, la Mairie, la Paroisse et l'association PASS'Jardins.



• Des moments festifs entre résidents et professionnels sont régulièrement organisés :

- # Pique-nique au Parc de Beauregard (Saint-Genis-Laval)
- # Fête d'Halloween (La Mulatière et St-Genis-Laval)
- # Fêtes de Noël avec les résidents des Maisons de La Mulatière, de St-Genis-Laval et des logements diffus.



• Mise en place d'un atelier créatif pour les enfants favorisant le lien parent/enfant.



LOGEMENT D'URGENCE

PRINCIPALES DONNÉES

En 2016, **40 nouvelles places d'hébergement d'urgence** sous forme de logements répartis sur Lyon et sa proche agglomération ont été ouvertes. Les personnes sont orientées par la commission hébergement d'urgence du SIAO de la Maison de la Veille Sociale.

10 nouveaux ménages ont été accompagnés en 2016 représentant 41 personnes (20 adultes et 21 enfants)

- 1 femme seule, 8 couples avec enfants, 1 femme seule avec enfants.
- Moyenne d'âge : 18 personnes ont entre 26 et 29 ans et 15 personnes ont entre 3 et 17 ans.
- 38 personnes sont des étrangers hors UE.
- 8 ménages sont sans ressources et sans autorisation de travail.
- 1 ménage est sans ressource et avec une autorisation de travail.
- 1 ménage bénéficie des minimas sociaux.
- L'accompagnement vers l'emploi a permis à 3 résidents de signer un contrat à durée indéterminé et à deux résidents de signer un contrat à durée déterminée.

1 ménage (deux personnes) est sorti du dispositif en 2016 pour un hébergement dans un autre centre.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Un accompagnement social global des ménages est réalisé** : accès aux droits, démarches administratives, insertion sociale et professionnelle, soutien à la gestion de la vie quotidienne, aide à la parentalité, gestion technique des logements en lien avec les bailleurs. En 2016, la gestion logistique des logements a représenté une partie importante de l'activité du service.
- **La situation administrative constitue souvent pour les ménages accueillis** le principal obstacle à une intégration complète. Malgré cette difficulté, ils sont très actifs et manifestent une réelle volonté de se mobiliser sur d'autres champs (bénévolat, activités ludiques, apprentissage de la langue française, etc.).
- **L'absence de ressources est un frein supplémentaire** qui complexifie bien souvent la réalisation de démarches pourtant nécessaires : rendez-vous divers (OFPRA à Paris, Consulat...), achat de timbres fiscaux pour les titres de séjour ou les passeports, etc.

- **Les ménages rencontrent au cours de la prise en charge des problèmes sur le plan de la santé** (recherche de médecin traitant, orientation vers un médecin spécialisé, lien régulier avec le référent médical...).

- **La difficulté d'avoir une alimentation équilibrée est importante** pour les ménages sans ressources. Les familles parviennent toutefois à obtenir des aides ponctuelles des Maisons du Rhône qui complètent les aides financières attribuées par Le MAS ou d'autres aides associatives.

- **Le partenariat avec les centres sociaux** constitue un élément essentiel dans l'intégration des familles sur le territoire : cours de Français Langues Étrangères (FLE), accès à la culture, soutien scolaire, relation sociale... etc. Les familles n'ont pas eu de difficulté à scolariser leurs enfants sur leur nouveau secteur. Il est important de souligner une inscription réussie des familles sur le territoire ; le retour positif des partenaires ; de bonnes relations avec le voisinage et les bailleurs sociaux ou privés.

**RAP
PORT
D'AC
TIVJ
TE**





PÔLE
INSERTION,
PROTECTION
ET HABITAT
DES FAMILLES

- 36 – Résidence
- 37 – La Clairière
- 38 – L'Éclaircie
- 39 – L'heure du conte
- 40 – La Magena

INSERTION, PROTECTION ET HABITAT DES FAMILLES



RÉSIDENCE

Résidence accueille les ménages dans des hébergements semi-collectifs ou individuels diffus. Le service assure également des accompagnements extérieurs en Bail Glissant, ou chez les personnes elles-mêmes ainsi que des suivis dans le cadre du dispositif RSA. Les usagers du service sont orientés par la Maison de la Veille Sociale ou les services sociaux du Département du Rhône pour des mesures de suivis extérieurs.

Résidence, dont l'objet principal est l'insertion par le logement, dispose d'un parc locatif permettant l'accueil et l'hébergement de ménages en situation de précarité, orientés principalement par la Maison de la Veille Sociale et par les acteurs territoriaux locaux (Maisons du Rhône, autres opérateurs associatifs, communes). Cet outil, support à l'accompagnement social permet d'une part, d'accueillir les personnes dépourvues de logement et d'autre part, de construire un projet de relogement.

L'accompagnement social s'appuie sur différents dispositifs et a pour objectifs :

- L'accès à un logement autonome pour les ménages hébergés (ASLL).
- L'accès ou le maintien en logement pour des ménages orientés par les Maisons du Rhône (ASLL extérieures ou RSA).
- L'accompagnement de ménages dans le cadre de baux-glissants (Aide à la Médiation Locative, Fonds National d'Accompagnement Vers le Logement dans le Rhône (FNAVDL-DALO).
- Une subvention de la DDCS permet également d'assurer l'accompagnement de ménages qui ne s'inscrivent pas dans un dispositif financé d'accompagnement (FNAVDL Hors DALO).

PRINCIPALES DONNÉES

- **174 ménages ont été accompagnés au sein de Résidence en 2016 :**
 - 113 ménages dans le cadre de l'ASLL sur le territoire de la Métropole et du Nouveau Rhône.
 - 34 ménages dans le cadre du RSA.
 - 16 ménages en bail glissant ou sous-location dont 8 dans le cadre du dispositif FNAVDL DALO.
 - 11 ménages accompagnés dans le cadre du dispositif FNAVDL Hors DALO réformé en fin d'année.
- **76 ménages (soit 107 personnes) ont été hébergés dans des logements ALT gérés par Résidence :**
 - 78 adultes et 29 enfants.
 - 18 familles.
 - 56 personnes accompagnées sont des personnes isolées (30 femmes et 26 hommes).
 - Au 31 décembre 2016, 51 ménages représentant 71 personnes étaient hébergés au sein de 56 logements ALT.
- **L'âge moyen** des personnes accueillies est de **34 ans.**
- **25 ménages représentant 36 personnes (26 adultes et 10 enfants) ont quitté le dispositif d'hébergement en 2016 :**
 - La majorité des ménages sortis ont eu un accès à un logement autonome via les ACDA.
 - Durée moyenne de séjour : 18 mois.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

En 2016, plusieurs actions ont modifié le fonctionnement du service

- **La vente d'un immeuble propriété de l'association composé de 24 logements situé rue Neyret** dans le 1^{er} arrondissement de Lyon a modifié l'offre d'hébergement et à investir de nouveaux territoires (Rillieux-La-Pape...) et d'autres partenariats. Le service Résidence a privilégié **une offre de remplacement de type 3** qui favorise l'accueil de familles (notamment monoparentales) et non plus principalement l'accueil de personnes isolées.
- **La réorganisation en interne** de la structuration des missions du Pôle Grande précarité et insertion de l'association qui assurent désormais la gestion et l'accompagnement des résidents du Centre Maurice Liotard.
- **Le service Résidence a entamé une réflexion sur l'actualisation du projet de service**, ses

missions et les publics accompagnés. Cette actualisation s'accompagne également par la poursuite de la réfection du parc de logements ALT.

Poursuite de l'action partenariale

- Investissement dans l'Association Collective d'Aide au Logement et participation aux travaux du Collectif Logement Rhône, à la Commission de médiation DALO, aux Instances Techniques Territorialisées Logement (ITTL), aux commissions de la MVS.

Dispositif de l'Accord Collectif Départemental et intercommunal des Attributions (ACDA-Volet MVS)

- Cet accord est destiné aux ménages hébergés au sein des différents dispositifs d'hébergement prêts à l'accès à un logement du parc social. Les bailleurs sociaux s'engagent à mettre à disposition de la MVS un certain nombre de logements proposés aux personnes par le biais des structures d'hébergement. Le référent logement de l'association Le MAS intervient pour inscrire les personnes accompagnées dans ce dispositif et présenter leurs situations en commission.
 - En 2016, sur le territoire du Rhône, 493 baux ont été signés dont 340 baux sur le parc des bailleurs et 97 baux sur réservations SIAL.
 - **68 demandes de relogement ont été accompagnées par le service Résidence :**
 - # 42 candidatures de ménages présentées à la Commission de recevabilité en 2016.
 - # 26 demandes présentées en 2015 mais toujours en traitement.
 - Délai moyen d'inscription avant d'obtenir une proposition de relogement : **7 mois**.

Accompagnement à la parentalité

- En 2016, l'association a mis en place un **groupe de travail et de réflexion sur le thème de l'accompagnement à la parentalité** à partir des pratiques et expertises des différents services de l'association. Les échanges permettent d'avoir une meilleure connaissance et compréhension des pratiques et questionnements des professionnels du MAS.



LA CLAIRIÈRE

Le dispositif La CLAIRIÈRE est un dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement portant sur trois volets : social, juridique et psychologique afin de répondre aux principales problématiques rencontrées par les victimes, femmes et enfants. Il entend opérer une prise en charge simultanée des enfants et de la mère, dans le respect de la part d'autorité parentale qu'elle détient. L'hébergement proposé vise à réunir les conditions favorables à la reconstruction sociale et psychologique de chaque victime.

La CLAIRIÈRE est un dispositif d'hébergement en logements temporaires de femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants, leurs permettant de retrouver une certaine sérénité, de maintenir une cellule familiale et de créer les conditions d'un projet d'avenir.



La CLAIRIÈRE est un dispositif d'accueil, d'accompagnement et d'autonomisation de femmes victimes de violences conjugales, avec ou sans enfants.

La CLAIRIÈRE est un dispositif coordonné et partenarial sur le territoire.

PRINCIPALES DONNÉES

- **5 ménages sont accompagnés dans le cadre du dispositif La Clairière.**
- 8 ménages ont intégré le dispositif en 2016 représentant 17 personnes (8 adultes et 9 enfants).
- Deux ménages ont quitté le dispositif en 2016 (une femme seule et une femme et deux enfants).
- Durée moyenne de séjour des ménages est de : 12,6 mois.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **La Clairière se compose actuellement de cinq logements :** trois mis à disposition par la ville de Lyon et deux dans une maison réalisée avec le soutien de la Fondation Abbé Pierre.

- **Les logements sont anonymes, sécurisés, meublés** et équipés pour un accueil immédiat et peuvent accueillir des femmes avec un ou deux enfants (voire trois) ou des femmes sans enfant en colocation sur un des logements.
- **Les possibilités d'accueil vont de six à dix-huit mois renouvelables** en fonction du parcours d'autonomisation des ménages.
- **De manière exceptionnelle et en cas de grave danger**, un hébergement immédiat d'urgence peut être mis en œuvre dans le cadre de nuitées d'hôtel et dans l'attente d'une solution d'hébergement identifiée et intervenant dans un délai de huit jours.
- **Les axes déterminants de la prise en charge sont les suivants :**
 - Une mise en sécurité de la femme victime et de ses enfants.
 - La restauration des capacités d'autonomie de la femme et la normalisation du quotidien des enfants.
 - Une coordination avec des partenaires extérieurs.
 - L'évaluation des situations et du dispositif.
- **L'accompagnement social est assuré par Résidence et l'accompagnement juridique et psychologique assuré par Info-Droits-Victimes** ou par des associations spécialisées. Le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles) assure quant à lui l'accompagnement socio-professionnel des ménages hébergés dans la maison. Cette pluridisciplinarité partenariale permet un accompagnement global mais également l'échange et l'enrichissement des regards en vue d'améliorer l'accompagnement proposé.



L'ÉCLAIRCIE



Situé sur la commune de Saint-Priest, L'Éclaircie a pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement à la vie quotidienne, l'insertion sociale et le soutien à la parentalité de familles monoparentales sans domicile stable afin de leur permettre de retrouver une autonomie.

L'établissement est composé d'une unité collective de 8 chambres et de dix appartements diffus.

Le travail de l'établissement repose sur une équipe pluridisciplinaire composée d'une maîtresse de maison, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'un éducateur spécialisé et d'une coordinatrice.

Le public accueilli est un public de femmes seules ou avec de jeunes enfants (ou enfant à naître) en difficultés psycho-sociales importantes (vulnérabilité, situation d'intégration précaire, parcours institutionnels longs, souffrance psychique, isolement social et affectif, victimes de violences...). Les enfants accueillis peuvent également rencontrer des difficultés (problèmes d'alimentation, de sommeil, absence de rythme, insécurité affective...). **En 2016, un père de 2 enfants** a été accueilli par le service orienté par le CCAS de Saint-Priest.

La structure dispose d'un financement de la ville de Saint-Priest, de la DDCS et du conseil général du Rhône. L'Éclaircie accueille un public orienté par la MVS, le CCAS de Saint-Priest et le conseil général du Rhône dans le cadre de l'Accueil Mère Enfant.

PRINCIPALES DONNÉES

52 personnes ont été prises en charge à l'Éclaircie durant l'année (27 adultes et 25 enfants).

Au cours de l'année 2016, l'Éclaircie a accueilli 14 personnes (9 femmes et 5 enfants) orientées de la manière suivante :

- 9 personnes (6 adultes et 3 enfants) par la Ville de Saint-Priest,
- 2 personnes par la MVS (1 adulte et 1 enfant),
- 3 personnes (2 adultes et un enfant) par l'Accueil Mère Enfant.

21 personnes ont quitté l'établissement en 2016 (11 adultes et 10 enfants)

- 18 personnes vers un logement social autonome (9 adultes et 9 enfants)
- 2 personnes (dont une avec enfant) sont retournées à leur domicile ou ont trouvé une solution individuelle.

La durée moyenne de séjour des ménages en 2016 est de : 10,5 mois.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **L'accueil mère-enfant nécessite de conjuguer les compétences professionnelles de chaque membre de l'équipe.** Ainsi, de part des approches sociales et éducatives complémentaires, la pluridisciplinarité de l'équipe actuelle de l'Éclaircie a enrichi les modes d'intervention auprès des mères et de leurs enfants.
- **L'action de l'Éclaircie s'inscrit dans un dispositif partenarial ancré sur le territoire**
 - Un protocole de coopération a été mis en place avec les responsables du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Priest.
 - Le partenariat de proximité avec les structures liées à l'enfance a été assuré : écoles, crèches, maisons du Rhône, service de Protection Maternelle et Infantile de la Métropole, structures de soins, bailleurs sociaux.
 - L'Éclaircie a participé à plusieurs groupes de travail sur la commune de Saint-Priest : Groupe logement mensuel mairie, réunion du groupe Territorial DSU quartier de la gare, Conseil Local Santé mentale/GASSM.
- **Un atelier « un temps pour soi » a été mis en place avec le soutien de la Ville de Saint-Priest** et à l'initiative d'une stagiaire éducatrice spécialisée et d'une comédienne du Théâtre du Mordant. Cette action propose aux femmes accueillies un espace d'expression et de créativité par le théâtre qui permet de travailler le rapport au corps et le lien à autrui, l'estime de soi. Sept ateliers en septembre et octobre 2016 ont été organisés à la MJC Jean Cocteau.
- **PROJET : Réflexion sur la mise en place d'une chambre d'hébergement d'urgence pour femme victime de violence** dans le cadre du protocole départemental d'accueil des femmes victimes de violences dans le Rhône.



L'HEURE DU CONTE

Un outil de médiation à la relation parent-enfant.

Avec le soutien de la Politique de la ville et du service Petite Enfance de la Ville de Saint-Priest, l'Éclaircie propose chaque semaine une activité d'une heure aux parents et enfants autour de la littérature jeunesse animé par une conteuse professionnelle formée à l'accompagnement de la relation parent-enfant. L'action a concerné 7 familles hébergées à l'Éclaircie, dix familles vivant dans le quartier Garibaldi et une famille ayant quitté l'Éclaircie. **Pour les parents**, le livre sert de médiation à la relation et aux interactions mères-enfants de part la posture, le regard, le toucher et la musicalité des mots et contribue à « l'accordage affectif » entre la mère et l'enfant. Les mères découvrent peu à peu les potentialités de leurs bébés, ce qui permet de valoriser la fonction parentale qui est un élément essentiel pour la construction de la maternité. **Pour les enfants**, éprouvés par un contexte de fragilité qui montrent des signes d'angoisse lorsque les mères s'éloignent, les moments autour du livre favorisent les images mentales qui, peu à peu, contribuent à la construction de la pensée. L'enfant va ainsi comprendre petit à petit ce qui disparaît reparaît. Les livres sont un aspect privilégié pour combler ce vide. Les histoires sont aussi précieuses car elles sont structurantes pour l'enfant. Tous ces éléments contribuent à l'élaboration de la sécurité affective de l'enfant. Par la littérature jeunesse, il s'agit également de faire vivre symboliquement le père qui est souvent absent.





LA MAGENA



La Magena est un dispositif d'hébergement et d'accompagnement des femmes seules ou avec enfants en bas âge, en situation de droits complets ou incomplets et/ou victimes de violences ouvert par l'association Le MAS en octobre 2016.

25 personnes sont accueillies (15 adultes et 10 enfants) au sein de deux maisons situées à Lyon et à Caluire.

- 12 personnes (6 femmes et 6 enfants)
- 7 femmes seules
- 2 femmes et 4 enfants

Une femme seule a quitté La Magena pour intégrer une structure d'hébergement plus adaptée à sa situation médicale ; une place s'est libérée pour accueillir une autre femme dans le dispositif.

Les maisons fonctionnent sur un mode communautaire chaque femme prend en charge les tâches du quotidien à l'intérieur et à l'extérieur de la maison (ménage, préparation des repas, entretien des espaces communs intérieurs et extérieurs).

Une maîtresse de maison et une travailleuse sociale assure la gestion du quotidien et l'accompagnement des ménages.

- **L'accompagnement dans la vie quotidienne** est assurée par une maîtresse de maison qui intervient en soutien de la gestion de l'intendance (courses, aide à la cuisine et au ménage...). Elle est également garante du respect des règles de vie et de la bonne tenue des maisons et accompagne les ménages dans la fonction d'habiter.
- Des temps collectifs quotidiens et hebdomadaires : temps café, repas, activités... sont également proposés permettant à chacune de ne pas se retrouver isolée.
- La travailleuse sociale assure l'accompagnement des ménages dans leurs démarches visant à :
 - Stabiliser une situation administrative au regard du droit au séjour.
 - Garantir l'accès aux droits sociaux (couverture médicale...).

- Stabiliser ou rechercher des ressources financières durables.
- Proposer un accompagnement à la parentalité par une orientation auprès des partenaires.

Julia est accueillie à LA MAGENA depuis son ouverture et fête aujourd'hui son anniversaire, elle a 75 ans.

Julia a traversé le 20^e siècle et ses bouleversements géopolitiques. Née en URSS, elle a vécu dans l'actuel Azerbaïdjan. Elle a vécu dans ce pays grand comme un continent qui n'existe plus. Elle a connu la proclamation des Républiques Autonomes et les conflits qui souvent les ont accompagnées. Après avoir perdu les siens au cours des conflits successifs, Julia s'est installée au début des années 2000 en Géorgie pour y travailler. Victime collatérale de la corruption que ni le communisme ni l'ultralibéralisme n'ont su endiguer, elle a dû fuir il y a 2 ans, choisir l'exil pour sauver sa vie. Ce soir Julia fête son anniversaire, avec ses paires venues du Congo, du Maroc, d'Algérie d'Albanie ou d'Arménie ; toutes ces femmes, ces mères qui habitent et font LA MAGENA. Julia a une place importante dans la maison, elle tient le rôle de mère et de grand-mère, prodigue ses conseils et ses admonestations dans sa langue. Et toutes la comprennent, l'écoutent et prennent soin d'elle. Julia n'est pas seule

**RAP
PORT
D'AC
TIVITE**





PAUSE
DIABOLO

PAUSE DIABOLO



PAUSE DIABOLO

Pause Diabolo - Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) accueille et accompagne sur Lyon et la Métropole des personnes usagères de drogues.

Les personnes accueillies sont généralement en situation de grande précarité (rue, squat, habitat de fortune) et principalement des usagers de drogues injecteurs dont la plupart sont poly-consommateurs de substances psychoactives associées à l'alcool).

Afin de prévenir et de réduire les risques et les dommages sanitaires et sociaux liés à ces consommations de produits psychoactifs, Pause Diabolo propose :

- Un accueil anonyme et gratuit, collectif et individuel.
- Une mise à disposition de matériel à usage unique pour lutter contre les infections et toutes autres complications qui pourraient nuire à la santé des usagers.
 - Un soutien dans l'accès aux soins et aux droits sociaux.
 - Un accès à l'hygiène qui permet de prendre soin de soi (douches, machines à laver le linge, soins avec une socio-esthéticienne...).
 - Une mission d'« aller vers » : interventions de proximité, dans la rue et dans les CHRS.
 - Un travail d'information, de médiation auprès de la population.
 - Une veille sanitaire (analyses des produits consommés), un travail de recherche et de prévention autour des pratiques à risques des usagers.



PRINCIPALES DONNÉES

- **363 personnes accueillies et 4457 passages** comptabilisés.
- 207 accompagnements ont été réalisés, 40 interventions de rue et 12 interventions en squat.
- 66 % des usagers vivent dans la rue ou les squats et 6 % en hôtel social. Les autres usagers sont hébergés chez des amis ou de la famille.
- 48 % des usagers ont entre 26-35 ans. Les autres usagers ont entre 36-55 ans.
- 41 % des usagers sont bénéficiaires du RSA, 33 % de l'AAH et 25 % n'ont aucune ressource.
- Près de 25 % des usagers sont originaires des pays de l'est et 65 % sont de nationalité française.
- Les femmes représentent 22 % de la file active soit 79 femmes.
 - Âge moyen des femmes : 30 ans.
 - 90 % sont de nationalité française.
 - 30 % déclarent vivre en couple et 37 % ont des enfants.
 - 31 % sont locataires, 9 % sont en foyer et 18 % sont en situation précaire.
 - 60 % bénéficient des minimas-sociaux, 21 % n'ont aucun revenu et 18 % sont salariées.
- L'héroïne reste le produit le plus consommé pour 21 % des usagers. Les autres consommations sont les suivantes : Buprénorphine (20 %), Cocaïne (19 %), Kétamine et Benzo (19 %), Ecstasy (18 %), LSD (17 %), Cannabis (16 %), Amphétamines (10 %), Méthadone (7 %).
- **63 220 seringues** ont été distribuées **et 285 505 seringues** usagers récupérées (142 000 en 2015).
- **3 600 kits Stéribox** ont été livrés auprès de 6 pharmacies partenaires.
- **86 actes de médecine générale ont été réalisés et 717 actes de soins infirmiers.**
- 180 suivis psychologiques et psychiatriques effectués.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Amélioration des conditions d'accueil du public**
 - **Grâce à la réalisation de travaux, les nouveaux locaux du service offrent une meilleure fonctionnalité et l'optimisation des espaces d'accueil des usagers et de travail des professionnels.** Le cadre d'accueil a également été amélioré avec la rénovation des peintures et de nouveaux aménagements intérieurs et décoratifs. L'entrée se fait par un espace collectif dans lequel il est possible de rencontrer un éducateur, un médecin et/ou une infirmière, se poser autour d'une table, dans

un fauteuil, boire un café. Le matériel de réduction des risques est désormais disponible en accès libre lors des temps d'accueil et une télévision a été installée afin de diffuser des messages de prévention et de réduction des risques.



- **Les temps d'accueil collectif** sur la structure permettent de réaliser les démarches d'accès au droit (domiciliation, minima sociaux, régularité de séjour), de maintien et de recherche de solution de logement ou d'hébergement, d'accès aux aides de premiers secours. La présence hebdomadaire d'un traducteur en russe facilite le contact et la communication avec les personnes originaires des pays d'Europe de l'Est et Centrale.
- **Un accompagnement est proposé autour des Hépatites et du VIH** dans le cadre d'un partenariat avec le CeGIDD de l'Hôpital de la Croix-Rousse et la Maison du patient. D'autres projets seront mis en œuvre en 2017 : possibilité de dépistage par TROD (Test Rapide à Orientation Diagnostique) par les professionnels de Pause Diabolo qui seront formés à cette pratique, mise en place d'ateliers d'éducation à l'injection à moindre risque.
- **L'infirmier constitue un lieu d'échange sur la question des violences psychologiques, physiques et sexuelles** fortement prévalentes chez les femmes usagères de drogues et leur proposent des soins spécifiques.

• **Accueil spécifique dédié aux femmes**

L'évolution constatée depuis trois ans se confirme en 2016 avec **une part en progression des femmes accueillies** par le service. Le travail au domicile ou au squat des femmes a permis de toucher des femmes très en difficulté du fait de leur consommation. Dans ce cadre, **136 femmes ont été accompagnées** en 2016 avec un téléphone portable dédié spécifique. Un outil de communication spécifique a été réalisé pour améliorer l'information auprès de ce public et des partenaires.

• **Prévention et premiers soins pour les animaux**

En 2016, 415 animaux ont été accueillis par la structure. En partenariat avec **l'association Dispensaire Vétérinaires des Étudiants de Lyon**, une équipe composée d'un vétérinaire et de plusieurs étudiants intervient à Pause Diabolo une fois par mois. Ces interventions permettent le puçage des animaux afin qu'ils puissent être identifiés et pistés, le contrôle des vaccinations, le traitement des plaies, brûlures, vermifuge. D'autres consultations sont également possibles à l'École Vétérinaires des Étudiants de Lyon et à la SPA.

• **Accès des usagers à l'analyse des produits**

Pause Diabolo propose aux personnes accueillies **l'accès à l'analyse des produits** en s'appuyant sur un double dispositif d'analyse de drogues :

- La Chromatographie sur Couche Mince (CCM), réalisée sous la coordination d'une équipe de Médecins du Monde, qui permet d'informer les personnes accueillies sur la composition du produit consommé. En 2016, 16 analyses (13 personnes usagères) ont été réalisées et concernent des produits consommés en injection ou en sniff. La cocaïne est le produit le plus analysé.

Projet en réflexion : la mise en place d'un laboratoire régional CCM dans les locaux de Pause Diabolo en partenariat avec les acteurs locaux de réduction des risques afin de réduire les délais de rendu de résultat et d'aller au plus près des publics concernés.

- Le dispositif Système d'Identification National des Toxiques et des Substances (SINTES), coordonné par l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT), qui permet d'identifier, par une analyse quantitative, la présence dans les produits illicites de substances nouvelles ou particulièrement nocives.

- **Dispositif SOS MATOS**

Le dispositif SOS MATOS permet d'aller vers des personnes usagères de drogues ne pouvant/voulant pas se rendre dans un CAARUD. En plus du matériel remis dans les locaux, **7224 seringues** ont été distribuées.



- **Programme d'Échange de Kit en Officine (PEKO) : la RDR « hors les murs »**

Le programme PEKO est un dispositif qui consiste à développer la mise à disposition de matériel stérile dans les officines. En partenariat avec le CAARUD Ruptures, une étude a été lancée fin 2015 dont les conclusions mettent en évidence les freins du modèle lyonnais. Partant de cet état des lieux, un système qui offre plus de souplesse et de liberté aux pharmaciens a été mis en place et **deux nouvelles pharmacies ont adhéré au programme en 2016**. Au niveau de l'approvisionnement des officines, des grossistes répartiteurs ont été contactés pour livrer deux fois par jour les pharmacies afin que celui-ci ne soit plus effectué par Pause Diabolo.

- **Pause Diabolo : 20 ans d'accompagnement et de réductions des risques**

Pause Diabolo a fêté ses 20 ans le 25 octobre 2016. Une conférence à la Maison pour Tous (Lyon 3) a été organisée avec les intervenants suivants :

- **Alain ODDOU**, médecin-psychiatre.
- **Anne COPPEL**, sociologue, ancienne présidente des AFR.

- **Gwenola LE NAOUR**, maître de conférences en science politique.

- **Jean-Louis TOURAINE**, Député du Rhône 3^e circonscription, rapporteur du Projet de loi Santé.

- **Gilles DE ANGELIS**, responsable du service « prévention et promotion de la santé » de l'Agence Régionale de Santé.

- **Zorah AIT-MATEN**, Adjointe aux affaires sociales et solidarité de la Ville de Lyon. Une porte ouverte a suivi dans les locaux du CAARUD. L'évènement s'est clôturé par un moment festif autour d'un buffet et d'une animation musicale assurée par le groupe de musique klesmer « Ariane Quartet ».



RAP
PORT
D'AC
TIV
TE





ATELIERS
SÉSAME

ATELIERS SÉSAME



ATELIERS SÉSAME

- Les Ateliers Sésame regroupent des Activités d'Adaptation à la Vie Active (A.A.V.A.) pour 25 personnes qui présentent des fragilités multiples (logement, ressources, santé, insertion professionnelle, situation administrative...) qui ne leur permettent pas un accès vers le travail en milieu ordinaire.
- Les Ateliers Sésame doivent pouvoir offrir aux personnes accompagnées **une expérience leur permettant de retrouver une dignité et un épanouissement par l'activité** au sein d'un groupe en mobilisant leurs ressources et compétences. Il s'agit de valoriser les potentiels des personnes accueillies et leur permettre de se mettre en mouvement dans une dynamique de projets : passer d'une situation de survie ou de « non-vie » à l'envie ; accéder à une insertion ; faire des choix ; construire ou consolider une situation d'autonomie.
- Le parcours au sein des Ateliers Sésame doit ainsi permettre aux personnes qui en bénéficient :
 - De découvrir ou redécouvrir leurs ressources et leurs limites et ainsi d'avoir un diagnostic social (travail, vie sociale, etc.) pour aller vers une orientation adaptée.
 - D'être dans un parcours de reconstruction sur des projets (d'insertion professionnelle, d'insertion sociale, de soins...).
- L'activité constitue un **support d'apprentissage des compétences comportementales et techniques** nécessaires à la tenue d'un poste mais aussi un lieu d'insertion sociale.

PRINCIPALES DONNÉES

- 34 stagiaires dont 70% sont des hommes et 30% sont des femmes.
- 33% ont moins de 30 ans, 23% ont entre 31 et 41 ans, 23% ont 51 ans et plus.
- 71% des personnes sont hébergées en CHRS et ont pour référent un travailleur social ou un conseiller en insertion professionnelle.

- 79% des personnes n'ont aucune ressource à l'entrée (40% en 2015).
- 67% des personnes sont en attente de régularisation, avec ou sans autorisation de travail, ou des citoyens européens.
- 35% des personnes n'ont pas été scolarisées au-delà du collège.
- 45% des stagiaires ont moins de 3 ans d'expérience professionnelle et 47% d'entre eux ont eu une expérience professionnelle de plus de 3 ans.
- 38% sont orientés par les services internes de l'association (29% en 2015).
- Sur les 19 personnes sorties en 2016, 7 personnes ont trouvé un emploi ou une formation.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Myosotis BARBERO**, a été recrutée en février 2016 comme coordinatrice des Ateliers Sésame avec la mission de mise en œuvre des orientations définies en 2015 par le Bureau de l'association.
- **Consolider et structurer le fonctionnement existant.**
- **Construire un projet innovant** tant du point de vue de l'accompagnement des personnes qu'au niveau de « l'activité proposée » et mettre en œuvre les principes généraux de l'association et ses valeurs par rapport aux besoins des personnes accompagnées et des partenaires.
- **Retenir comme principe d'action l'ouverture aux autres et la dynamique collective**, ainsi que la valorisation des savoir-faire et des savoir-être des personnes accueillies.
- **Après quelques mois, une nouvelle dynamique s'est installée** dans le service, avec l'appui de l'équipe mobilisée pour mettre en place des changements et a permis des améliorations importantes en matière de fonctionnement, d'accompagnement et de partenariat tout en installant progressivement une participation des personnes accueillies.
- **Une meilleure définition du public cible** accueilli et des structures internes et externes partenaires a été réalisée garantissant un **principe de mixité** au sein du public accueilli par le service. Ainsi, les Ateliers Sésame travaillent, en interne avec Les CHRS Feydel Lyon et Centre Maurice Liotard, le service l'Éclaircie, le CHU Les Maisons. En externe, la priorité est donnée aux CHRS de la SLEA et du CAP AJD, aux CHRS sans AAVA et sans ACI puis aux autres CHRS.

- Le MAS a également choisi de désigner la **coordinatrice des Ateliers Sésame** pour représenter les services de l'association au sein des groupes de travail IAE/AAVA de la DRDJSCS et du comité technique de PERLE.

FONCTIONNEMENT ET VIE DU SERVICE

- **Les moniteurs d'atelier accompagnent deux équipes d'entretien de 6h00 à 12h00 sur des chantiers de nettoyage de bureaux, de communs d'immeuble et d'entretien extérieur.** Ponctuellement, les moniteurs accompagnent les équipes sur des chantiers de remise en état et de débarras.



- L'activité permet aux stagiaires d'apprendre à travailler en équipe et nouer des liens avec d'autres grâce aux temps collectifs et aux temps de pause. La reprise d'une activité les place également dans une nouvelle dynamique leur permettant **d'avancer dans les démarches** : se soigner, ouvrir un compte bancaire, s'inscrire à Pôle emploi.. Enfin, le travail réalisé par les Ateliers Sésame dans le cadre des bilans améliore, du point de vue des référents sociaux, **la relation d'accompagnement** avec le stagiaire car ils sont un support à la réflexion sur l'hébergement.



- **De nouveaux outils** ont été mis en place pour mieux formaliser l'accueil, le suivi et l'accompagnement des stagiaires (premiers rendez-vous, bilans au premier mois, bilans trimestriels et de fin de prise en charge, coordination avec les référents) : Note de référence sur le choix du public accueilli aux Ateliers Sésame - Fiche de liaison - Parcours d'admission - Réactualisation du livret d'accueil et du

contrat de prise en charge - Charte des droits et libertés traduites en roumain et en albanais - Grille et attestation de compétences.

- **La vie du service est ponctuée tous les trois mois par un repas avec les stagiaires**, lieu d'échanges pour une meilleure connaissance au sein du service ou autour d'une thématique en lien avec le parcours d'accompagnement.



Pour mieux faire connaître l'activité des Ateliers Sésame auprès des différents services du MAS, des **portes-ouvertes** ont également été organisées en juin 2016 : visite des locaux, exposition sur le travail quotidien de l'équipe, déjeuner avec la participation de tous les services.



ÉLABORATION D'UN NOUVEAU PROJET

- Aujourd'hui, la dynamique installée doit permettre aux Ateliers Sésame de **poursuivre une évolution pour offrir de nouvelles réponses aux besoins** des personnes accueillies : des hommes, des femmes, hébergés en CHRS, en situation de souffrance psychique, des hommes sortants de détention ou en mesure d'aménagement de peine, des personnes en situation de droits incomplets.
- **Les perspectives d'actions pour 2017** s'inscrivent donc dans une démarche de consolidation de l'existant et de poursuite de la réflexion engagée dans l'élaboration d'un **nouveau projet d'activité de petite restauration** afin de mieux répondre aux besoins des usagers et des partenaires.

**RAP
PORT
D'AC
TIVITÉ**





INFO-
DROITS-
VICTIMES

INFO- DROITS- VICTIMES



SERVICE INFO- DROITS-VICTIMES

Le service Info-Droits-Victimes s'inscrit dans le champ socio-judiciaire et assure deux types de prise en charge du public : l'aide aux victimes et l'accès au droit.

Il intervient sur le ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Lyon et de Villefranche-sur-Saône avec l'ouverture de TANDEM, en juin 2016 : un lieu unique d'accès aux droits, d'accompagnement des victimes d'infractions pénales et d'aide aux femmes victimes de violences, cogéré avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Rhône.

Le service Info-Droits-Victimes est conventionné par le Ministère de la Justice, la Cour d'Appel de Lyon, le Conseil

Département d'Accès au Droit du Rhône (CDAD), la Préfecture du Rhône, la Métropole et le Département du Rhône ainsi que par les communes Lyon, Saint-Priest, Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Givors, Grigny, Feyzin, Mions, Villefranche-sur-Saône, Belleville-sur-Saône, Tarare.

L'association Le MAS est adhérente à France Victimes, nouvelle dénomination depuis décembre 2016 de l'INAVEM (Institut National d'Aide aux Victimes Et de Médiation) et siège à son Conseil d'Administration.



L'AIDE AUX VICTIMES

Le service Info-Droits-Victimes accueille toute personne victime d'infraction pénale pour l'informer sur ses droits et mettre en œuvre un accompagnement juridique, social et psychologique.

Une équipe pluridisciplinaire de juristes, travailleurs sociaux et psychologues formés en victimologie propose aux personnes victimes d'infractions pénales **une écoute bienveillante, un accueil confidentiel et gratuit** ainsi que :

- Une information juridique sur leurs droits, les procédures à mettre en œuvre, les voies de recours...
- Un accompagnement social sur leurs démarches à engager.
- Un soutien psychologique pour pouvoir « déposer les émotions » liées à l'évènement, prévenir le risque de stress post-traumatique.
- Une orientation sur un réseau de partenaires spécialisés en fonction des problématiques : avocats, médecins, services sociaux, associations...
- Un accompagnement dans le cadre des audiences (comparution immédiate, cour d'assises.).

PRINCIPALES DONNÉES

- **2160 personnes** victimes d'infractions pénales suivies (65 % sont des femmes et 35 % sont des hommes) dans le cadre de l'accompagnement socio-judiciaire et **3722 entretiens réalisés.**
- Le nombre total de personnes accueillies sur les ressorts des deux TGI est en progression par rapport à 2015 (+ 228 victimes) ainsi que le nombre d'entretiens (+ 576).

Sur le ressort du TGI de Lyon :

1713 personnes accueillies

- # BAV Lyon : 195
- # Lyon 3 /BDPF : 518
- # MJD Lyon Sud : 99
- # MJD Lyon Nord : 99
- # MJD Vaulx-en-Velin : 207
- # MJD Givors : 122
- # MJD Vénissieux : 216
- # PIJ St-Fons : 94
- # ADAV ST PRIEST : 163

Sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône : 447 personnes accueillies

- # Villefranche BAV : 247
- # Hôpital Nord- Ouest : 33
- # Belleville/Saône : 27

Tandem : 103

Tarare : 37

- **245 personnes** victimes d'infractions pénales suivies dans le cadre du soutien psychologique et 771 entretiens réalisés.
- Les atteintes aux personnes sont majoritaires (77%) ; les violences volontaires en constituent le premier motif de saisine (44%) dont 35% représentés par des situations de femmes victimes de violences conjugales.
- **189 saisines** enregistrées dans le cadre du DIAVI soit **232 personnes victimes** avec une modification de l'activité du service orientée vers la saisine d'affaires graves : 70 situations de meurtres et 200 situations de viols et d'agressions sexuelles.
- **15 saisines** effectuées dans le cadre du Téléphone Grave Danger (TGD). 7 affectations de téléphone sur le ressort du TGI de Lyon et 1 sur le ressort du TGI de Villefranche-sur-Saône.
- **119 mineurs** accompagnés dans le cadre de l'Unité-Médico-Judiciaire (UMJ) et 40 situations suivies.
- **2 familles** suivies dans le cadre de l'attentat de Paris et **16 personnes** suivies dans le cadre de l'attentat de Nice.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

- **Pour répondre aux situations les plus graves, la pluridisciplinarité de l'équipe a permis d'apporter une prise en charge globale** (juridique, psychologique et sociale) requise aux différentes étapes de la procédure. De plus, les durées de prise en charge sont allongées en raison de la gravité et de la complexité des situations ainsi que la vulnérabilité des personnes victimes.
- **Le soutien psychologique sur Lyon a, par ailleurs, été renforcé permettant de retrouver des délais d'attente plus conformes aux besoins des victimes.** La multiplication des situations rencontrées dans le cadre du dispositif DIAVI (ou suite à des saisines par France Victimes) amènent l'équipe d'IDV à rencontrer les personnes victimes, à la fois au plus près des événements traumatiques et des personnes confrontées à des situations particulièrement graves. Ces premiers entretiens, effectués rapidement après les faits, ont souvent permis de désamorcer certaines désorganisations psychiques, en accueillant de suite l'ensemble des affects de colère, de haine, de peur, de tristesse... mais aussi la culpabilité et la honte souvent présents dans ces situations et qui peuvent s'enkyster et créer de graves désorganisations si elles ne sont pas accueillies dans ces temps cruciaux post traumatiques.

- **Info-Droits-Victimes a su maintenir une réponse réactive** pour répondre besoins des publics et aux sollicitations des autorités et partenaires liées au développement **des dispositifs spécifiques d'aide aux victimes** aussi bien au niveau national que sur les ressorts des TGI de Lyon et de Villefranche-sur-Saône et au niveau local.

- # **La prise en charge en urgence des victimes et une réactivité permanente** dans le cadre du Dispositif d'accueil en post-immédiat des personnes victimes particulièrement traumatisées ou vulnérables (**DIAVI**). À compter de janvier 2017, ce dispositif sera renforcé avec la réalisation par Info-Droits-Victimes des évaluations (**EVVI**) conformément aux nouvelles directives européennes transposées en droit français.



- # **La lutte contre les violences faites aux femmes** avec le déploiement du dispositif Téléphone Grave Danger (**TGD**) sur l'ensemble du département. Info-Droits-Victimes a également mis en œuvre et animé un groupe de parole pour des femmes victimes de violence sexuelle sur Lyon.

- # **La mission de co-référent attentats** dans le cadre de France Victimes, avec la prise en charge de personnes qui sollicitent **le 08 Victimes**, la participation aux premiers Comités de suivi des victimes et des actions de coopération avec LAVI Lyon Aide aux Victimes.



- # **La réorganisation et la montée en charge de l'Unité-Médico-Judiciaire (UMJ) mineurs** sur le TGI de Villefranche-sur-Saône : coordination entre le Parquet, les services enquêteurs et les médecins, accompagnement socio-judiciaire des mineurs victimes et de leurs familles, prise en charge psychologique, liaison avec les services de l'aide à l'enfance. En novembre 2016, une rencontre a été organisée pour les différents services en lien



avec les enfants sur le thème : « **La protection des mineurs victimes de violences** : comment et à qui signaler une information préoccupante ? Quelle prise en charge pluridisciplinaire dans le cadre de l'Unité Médico-Judiciaire ? ». Avec les exposés de Madame ROUZIER vice-Procureur, Monsieur JALLAT chef du Bureau des droits de l'enfant - Département du Rhône, Madame CLEMENT-BARTHEZ, magistrate honoraire, administratrice de l'association Le MAS.

DES COOPÉRATIONS SPÉCIFIQUES ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉES :

- # Avec le Service de Contrôle Judiciaire et d'Enquête (SCJE), qui signale à Info-Droits-Victimes les femmes victimes de violences identifiées dans le cadre de leur mission de suivi des auteurs.
- # Avec le SPIP du Rhône, pour co-évaluer et accompagner les demandes de levée d'interdiction d'entrer en contact après une phase d'évaluation dans un objectif de prévention de la récidive.
- # Avec KEOLIS, pour accueillir les usagers victimes et contribuer à la campagne de prévention sur le harcèlement sexiste sur le réseau TCL.
- # Avec les autres services du MAS, pour le suivi juridique et psychologique des femmes victimes de violence accueillies (par exemple, dans le cadre du dispositif la Clairière).
- Le service IDV a fêté ses « 35 ans d'aide aux victimes » dans les salons de la Ville de Lyon



avec le parrainage de Monsieur BADINTER, Madame Juliette MEADEL, secrétaire d'État aux victimes, Monsieur POLLE, Président du TGI, Monsieur CIMAMONTI, Procureur de la République, Madame DUBOST, Substitut à la Cour d'appel Magistrat Déléguée à la Politique Associative et à l'Accès aux Droits étaient présents, ainsi qu'une centaine d'invités (représentants des Villes, des associations et des services avec lesquels IDV coopère.



L'ACCÈS AU DROIT

Info-Droits-Victimes assure des **permanences d'accès au droit** sur les territoires de Saint-Priest, Saint-Fons et Givors-Grigny. Il propose des lieux d'accueil gratuits à disposition du public pour apporter une information de proximité sur les droits et devoirs des personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs (caractérisé par l'égalité d'accès, l'accessibilité et la qualité des prestations qui repose sur les compétences professionnelles).

Info-Droits-Victimes coordonne également **deux points d'accès aux droits sur Saint-Priest et Saint-Fons** avec des permanences d'aide aux victimes, d'accès au droit, d'avocat, de conciliateur de justice et du SPIP. L'activité comprend l'accueil, l'information, le secrétariat et la gestion des permanences.

PRINCIPALES DONNÉES ET RÉALISATIONS

- **1875 personnes** renseignées.
- **1084 entretiens** réalisés par la structure de Saint-Fons :
 - # 619 au PAD
 - # 248 à l'aide aux victimes
 - # 110 par l'avocat
 - # 107 par le conciliateur
- **2223 entretiens** réalisés par la structure de Saint-Priest :
 - # 1137 au PAD
 - # 358 à l'aide aux victimes
 - # 120 par l'avocat
 - # 108 par le conciliateur
- **301 personnes** ont été accueillies dans les permanences de Givors-Grigny

- **Sur l'ensemble des permanences, les personnes sont accueillies le plus souvent pour plusieurs problèmes de droit.** Après analyse de la situation, une réponse juridique est donnée ou des orientations vers d'autres professionnels sont proposées.
- **Les permanences à Saint-Priest et Saint-Fons sont généralistes.**
 - 35% à 45% des demandes portent sur le droit social (droit du travail, sécurité sociale).
 - 20% à 25% des demandes portent sur le droit de la famille.
- **Les permanences assurées à Givors-Grigny** accueillent des personnes en situation de précarité, qui résident à plus de 65% dans des Quartiers Politique de la Ville. Les permanences sont spécialisées en droit de la famille, (séparation du couple, les pensions alimentaires, les conflits liés à l'autorité parentale....). On constate une forte fréquentation de femmes victimes de violences conjugales.
- **Le service IDV participe au Plan de Réussite Éducative (PRE)** sur Saint-Fons et Saint-Priest. Il reçoit des élèves exclus par le collège dans le cadre d'une mesure disciplinaire. Des questions sur la citoyenneté et le vivre ensemble sont traitées sur la base de cas pratiques. En 2016, 5 jeunes ont été reçus sur Saint-Fons et 8 jeunes sur Saint-Priest.
- **Le service IDV réalise des interventions à Saint-Priest dans deux collèges** (12 classes de 6^e d'environ 25 élèves) pour échanger sur la citoyenneté, le vivre ensemble et la justice des mineurs. Il participe également au forum « jobs d'été » pour les jeunes majeurs.

RAPPORT D'OIRIEN

L'élaboration du projet associatif et sa finalisation étant pour moi un des objectifs que je m'étais entre autre fixé avant mon départ, je reprends ci-dessous les conclusions exprimées dans celui-ci laissant à chacun la liberté ou non de s'inscrire dans cette réflexion.

La mise en œuvre d'un nouveau projet associatif s'inscrit dans une dynamique d'action sociale rénovée, créatrice et évolutive.

C'est une nouvelle étape dans la vie de l'association qui engage une réflexion sur la mise en œuvre opérationnelle de ce qui est énoncé dans ce document.

Le MAS va devoir développer une posture prospective, s'engager collectivement en prenant le risque de perdre des habitudes, en privilégiant de nouvelles confrontations entre les acteurs, en donnant à tous la possibilité d'être en situation de création en laissant s'exercer les potentiels de chacun et de tous.

Après cette phase d'état des lieux, d'énoncé de ce qui est ou doit être, un projet stratégique doit s'élaborer. Celui-ci doit pouvoir s'organiser autour de postures clairement définies et d'orientations politiques qui donneront sens à l'action à engager.

Deux grands ensembles doivent constituer la politique de développement du MAS :

- la politique interne,
- la position stratégique.

Des orientations affirmées à l'intérieur de l'association.

Plusieurs orientations sont prioritaires :

- Poursuivre la réflexion sur les pratiques éducatives et sociales pour un accueil et un accompagnement dans le respect de la dignité des personnes.

- Promouvoir des pratiques bien-traitantes pour prévenir la maltraitance institutionnelle en continuant l'analyse de la pratique ou la supervision afin d'identifier ce qui doit être remis en cause et apporter des réponses adaptées.
- Poursuivre le travail engagé autour de l'accompagnement à la parentalité pour améliorer l'action dans les services avec les parents et les enfants et apporter une réflexion sur la parentalité des pères en contexte de vulnérabilité sociale.
- Offrir aux personnes accompagnées une expérience leur permettant de retrouver une dignité et un épanouissement par l'activité et valoriser leurs potentiels dans une dynamique de projets.
- Ouvrir et conduire une réflexion au sein de l'association et de l'ensemble des services sur la participation des personnes afin de promouvoir des nouvelles pratiques et outils visant à prendre en compte pleinement la parole des personnes accueillies et "faire avec" elles.
- Développer la vie associative en favorisant des espaces d'échange et de convivialité, en mettant en commun les initiatives et les expériences. Une dynamique doit être recherchée afin de définir, partager et s'approprier les actions individuelles ou collectives à développer.

Le souci de communiquer doit être au centre du fonctionnement institutionnel.

Un positionnement stratégique à partir d'objectifs définis dans le cadre d'une politique associative.

Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- Entretenir et développer une réflexion inter-associative en renforçant des liens avec les autres associations en apportant sa réflexion et sa participation à l'évaluation des besoins.

TATATION

- Penser et développer une communication permettant de promouvoir Le MAS et d'affirmer son identité.
- Valoriser le savoir-faire de l'association et développer des actions novatrices en réponse à des commandes publiques ou des besoins spécifiques du public.

L'association a décidé de s'inscrire dans la mouvance associative et économique du secteur social... En rassemblant, dans un projet commun des bénévoles et des professionnels, Le MAS concourt à l'accompagnement des personnes en souffrance et en fragilité sociale...

Ce positionnement associatif n'a de sens que s'il se situe dans un rapport étroit avec les autorités de tutelle pour rendre compte des missions confiées, pour faire remonter les problèmes repérés, pour informer, participer et dialoguer.

Il ne suffit pas d'avoir des réponses techniques pour les publics identifiés dont on aura repéré les besoins, il faut également prendre position par rapport à certains problèmes grâce à une expertise ancrée dans notre expérience et notre pratique professionnelle du "social".

Nous devons participer à la transformation sociale en mobilisant les forces vives internes, nos savoirs et en nous inscrivant dans un système partenarial capable de se situer comme force de proposition en direction de la société et des politiques publiques.

Michèle LASCOTAS
Présidente

RAP- PORT AN- NUEL GENE- RAL



17 rue Crépet
69007 Lyon
T 04 78 61 78 55
F 04 78 61 71 26
siege@mas-asso.fr
www.mas-asso.fr